



PREVENIR *le DECROCHAGE* *SCOLAIRE*

Sommaire

	Pages
Editorial	1
Prévenir le décrochage scolaire.....	2 à 4
1 Informer les éducateurs	
2 Quelques repères	
La prévention au quotidien	5 à 10
1 Des pratiques pédagogiques adaptées à la diversité des élèves	
2 L'éducation à l'orientation pour construire son avenir et donner du sens à sa scolarité	
3 L'option découverte professionnelle 3 heures	
4 Des exemples de partenariat	
5 Une vie scolaire de qualité	
La prévention par les structures spécifiques.....	11 et 12
1 Les dispositifs et structures d'aide et de soutien en 4 ^e et 3 ^e	
2 Les enseignements généraux et professionnels adaptés	
La prise en charge des élèves en voie de décrochage	13 à 16
1 Les dispositifs relais en collège, l'école ouverte, les dispositifs de réussite éducative en lycée	
2 Les actions de prévention de la Mission Générale d'Insertion (MGI)	
L'accompagnement et la remotivation des jeunes qui viennent de quitter l'école	17 et 18
1 Les actions de remédiation de la Mission Générale d'Insertion (MGI)	
Le retour en formation	19 à 21
1 L'éducation récurrente	
2 Des actions expérimentales	
. le lycée «nouvelle chance»	
. le collège et lycée élitaires pour tous (CLEPT)	
Les contributions de partenaires.....	22 à 27
1 La Région Rhône-Alpes	
2 Des associations	
Adresses utiles	28 à 32



Editorial

accroître le taux d'élèves diplômés : un objectif partagé en Rhône-Alpes

Malgré l'important effort réalisé en matière d'éducation et de formation, malgré l'allongement significatif de la scolarité, malgré la progression du nombre de diplômés et l'augmentation très importante du nombre de jeunes accédant au niveau du baccalauréat, encore trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les connaissances et les compétences leur permettant de réussir leur entrée dans la vie active.

Pour réaliser les objectifs ambitieux qui sont fixés à l'école par la loi d'orientation de 2005 : éliminer les sorties sans qualification en permettant à chaque jeune d'acquérir une formation professionnelle ; conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et 50 % à un diplôme de l'enseignement supérieur, nous devons mobiliser tous les acteurs qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, peuvent améliorer les conditions de la réussite de chaque jeune en formation.

Nous avons su dès la fin des années 1980, conjuguer nos efforts avec ceux des partenaires sociaux et des représentants des organisations professionnelles, pour rénover et adapter les établissements et la carte des formations professionnelles aux réalités de Rhône-Alpes.

Nous avons voulu, au cours de la dernière décennie, œuvrer ensemble pour améliorer les conditions d'information et d'orientation des rhône-alpins, ce qui s'est traduit par la création en 2002 du groupement d'intérêt public «Pôle Rhône-Alpes de l'orientation» (PRAO).

Il nous appartient de relever ensemble un nouveau défi : créer grâce à notre action dans les domaines, éducatif, économique et social, au niveau régional, au plan académique et au niveau local, les conditions permettant à chaque lycéen de mener à son terme et de valider la scolarité dans laquelle il s'est engagé en éliminant tout risque de décrochage.

Ce guide s'inscrit dans cette dynamique. Il sera, nous n'en doutons pas, un instrument efficace pour tous ceux qui œuvrent pour la prévention du décrochage scolaire et son traitement : enseignants, chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, assistants sociaux, personnels des missions locales, éducateurs de maisons de quartiers, de centres sociaux et responsables des fédérations de parents d'élèves.

Jean-Jack Queyranne
*Président de la Région Rhône-Alpes
Député du Rhône - Ancien Ministre*

Jean Sarrazin
*Recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités*

Roland Debbasch
*Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités*

Prévenir le décrochage scolaire :

1 informer les éducateurs

Le présent guide est destiné à tous ceux, qui à l'intérieur comme à l'extérieur du système éducatif, travaillent pour améliorer la réussite des élèves et leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir leur insertion dans la vie active et les mobilités professionnelles qu'ils auront à gérer tout au long de leur vie.

Il doit permettre de mobiliser toutes les énergies pour prévenir le décrochage scolaire et éviter que les jeunes ne quittent l'école trop tôt, alimentant ainsi, les effectifs des « jeunes sortant sans qualification », des « jeunes sortant sans diplômes » ainsi que des jeunes sortant sans avoir terminé leur cursus de formation même s'ils sont « qualifiés » ou « diplômés ».

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène nouveau. Le nombre de jeunes sortant prématurément de l'école « sans qualification » ou « sans diplôme » était jusqu'à la fin des années 70 très supérieur à celui constaté aujourd'hui. Cette question n'était cependant pas encore devenue une préoccupation. L'abandon des études était sans doute perçu comme moins grave lorsque le marché du travail parvenait à absorber sans trop de difficulté une main d'œuvre non qualifiée. Ce n'est qu'à la fin des années 80 que l'insertion professionnelle des jeunes est devenue une préoccupation importante avec la mise en place du « dispositif d'insertion jeunes de l'Education nationale (DIJEN), devenu ensuite la mission générale d'insertion (MGI). Le décrochage scolaire est une réalité sociale complexe qui met en jeu une multiplicité de causes et réclame en conséquence des réponses diversifiées et convergentes.

On doit souligner en premier lieu le rôle que jouent, pour lutter contre les sorties prématurées de l'école, l'offre de formation ainsi que les modalités d'accès en formation professionnelle qui ne feront pas l'objet d'autres développements dans ce guide.

■ **L'offre de formation** : les études réalisées, entre autres par le CEREQ, ont permis de mettre en évidence le poids de la carte des formations professionnelles sur les parcours de formation des jeunes. L'existence ou non de formations adaptées aux besoins économiques et à la demande sociale, leur répartition géographique ont une conséquence directe sur les taux de sorties de jeunes ne disposant pas d'une qualification suffisante pour réussir leur insertion dans l'emploi. C'est bien la volonté d'adapter la carte des formations aux besoins de l'environnement économique et social ainsi qu'aux caractéristiques des jeunes à scolariser qui a présidé à la mise en place d'un cadre original

de travail pour élaborer le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) en Rhône-Alpes.

Les représentants de l'Etat (Education nationale, Travail, Agriculture, Santé), les partenaires sociaux et le

Conseil régional qui vote le PRDF, ont en effet décidé de structurer la réflexion autour de trois «groupes domaines» dont l'un, le groupe «parcours de formation et d'insertion», se préoccupe d'analyser les parcours des jeunes scolaires et adultes et les conditions de leur insertion dans l'emploi.

Ce groupe s'est d'abord intéressé à la population des jeunes sortant sans qualification de l'école et a énoncé plusieurs préconisations pour développer les capacités du système éducatif à qualifier tous les jeunes au minimum au niveau V :

- développer, dans les territoires insuffisamment équipés, les capacités d'accueil en CAP dans des spécialités accessibles aux élèves les plus en difficulté et permettant une insertion dans l'emploi ;
- utiliser de façon équilibrée les possibilités offertes par l'enseignement à temps plein et en apprentissage ;
- différencier les parcours avec renforcement des actions de préparation à l'entrée en formation professionnelle.

Une réalité sociale complexe nécessitant des réponses diversifiées et convergentes.

Ces recommandations, en particulier celle qui préconise de développer les capacités d'accueil en CAP déjà en partie mise en oeuvre, doivent permettre de diminuer sensiblement le nombre de jeunes qui sortent prématurément de l'école.

■ **L'accès à la formation** : pour faciliter l'accès à la formation professionnelle dans un contexte d'efficacité plus grande, le groupe « parcours » a également élaboré des propositions dont certaines commencent à être mises en place. Il s'agit de promouvoir dans chaque académie un système coordonné d'admission dans les filières professionnelles, valorisant davantage les compétences autres que celles strictement scolaires. Il souhaite également que soient trouvées les réponses adaptées à la situation des élèves qui signent un contrat d'apprentissage et rencontrent des difficultés pour trouver une place dans un centre de formation d'apprentis.

Quelques profils de décrocheurs

Plusieurs études convergent pour définir les caractéristiques principales d'un profil de décrocheur sur le plan économique et familial. Ainsi, sans volonté d'établir des catégories mais dans un but de repérage utile à la meilleure prévention et à une bonne compréhension de ces jeunes, on peut rencontrer :

- Des jeunes en situation de crise appartenant à des familles dont les parents, ont pour diverses raisons, des difficultés à suivre et comprendre le parcours scolaire de leurs enfants.
- Des jeunes issus de milieux défavorisés appartenant à une cellule familiale en fort dysfonctionnement. Ces jeunes connaissent de plus une situation socio-économique souvent difficile qui vient s'ajouter à leurs difficultés familiales.

■ Des jeunes jugés indépendants. Ils sont souvent issus de familles plutôt favorisées. Ces jeunes refusent de se plier aux exigences du cadre scolaire et tentent d'être leur propre recours grâce à un esprit créatif.

■ Des jeunes ayant un fort intérêt pour les métiers manuels qui considèrent que les connaissances transmises à l'école sont inutiles.

■ Des jeunes issus de minorités visibles se sentant objet de discrimination du fait de difficultés d'intégration.



© Hervé-Hugues

Un phénomène de société où chacun a sa part de responsabilité et une possibilité d'intervention.

Principes et actions pour lutter contre le décrochage

La conviction qu'il faut promouvoir et mettre en oeuvre le plus possible les actions de veille et de prévention, la volonté de soutenir les efforts de diversification des modes d'apprentissages et des parcours de formation et d'insertion, le souci de donner du sens à l'orientation de chaque jeune constituent les principales motivations qui ont conduit à la réalisation de ce guide dans l'intention de contribuer à enrichir l'analyse et l'action concrète de tous au bénéfice des jeunes.

Afin de compléter les multiples publications qui existent sur ce thème, les promoteurs de ce guide proposent un recueil des actions et des dispositifs mis en oeuvre en Rhône-Alpes à tous ceux qui sont confrontés à ce problème : parents, enseignants ou adultes en charge de l'accompagnement de ces jeunes.

Force est en effet de constater, que, par méconnaissance des dispositions déjà prises tant dans le système éducatif que dans différents réseaux d'accueil ou lieux expérimentaux, le recours à ces outils ne s'opère pas.

Prévenir le décrochage scolaire :

2 quelques repères

Les sorties sans qualification

■ Une définition

L'expression « sortie du système éducatif sans qualification » désigne une interruption d'études avant la classe de seconde générale ou technologique ou l'année terminale de CAP ou BEP. Dans cette approche, dont les critères datent de 1969, c'est la dernière classe fréquentée qui prévaut, que le jeune ait ou non obtenu un diplôme. Un élève peut donc sortir sans diplôme et être qualifié : c'est le cas de celui qui sort de classe terminale de CAP ou BEP en ayant échoué à son examen.

■ Quelques chiffres

- Au milieu des années 70, sur 760 000 jeunes quittant le système éducatif chaque année, 170 000 sortent sans qualification.

- En 2005, trente ans plus tard, ils sont 42 000 dans cette situation. Une étude récente parue dans la note d'information n°08-05 de janvier 2008 du ministère de l'Éducation montre que les deux académies de la région Rhône-Alpes, avec l'Île de France et la Bretagne, ont pesé pour moitié dans la baisse des flux sortant sans qualification au cours des dix dernières années.

- En 2006, moins de 4 % des sortants du système éducatif dans les académies de Grenoble et de Lyon sont sans qualification.

Les sorties sans diplôme... les décrocheurs

Au sommet de Lisbonne en mars 2000, les gouvernements européens ont décidé qu'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire était un bagage scolaire minimum. En France, en 2005, 120 000 jeunes sortaient sans diplôme du secondaire (17 % des sortants). Les 2/3 étaient « qualifiés » dans la mesure où ils étaient allés en année terminale de CAP, BEP ou baccalauréat sans avoir obtenu le diplôme (*note info 08-05 de janvier 2008*).

Ainsi lorsqu'on parle de décrocheurs en référence aux résolutions prises dans le cadre du Conseil de l'union européenne, on désigne les jeunes de moins de 24 ans qui ne sont plus en formation et qui n'ont pas obtenu un diplôme sanctionnant un cursus de second cycle du second degré.

Les sorties en cours de formation

C'est en lycée professionnel (L.P.) que l'on observe le plus grand nombre de sorties en cours de formation : dans les académies de Grenoble et de Lyon, environ 7 % des jeunes quittent le L.P. avant d'avoir terminé le cycle de formation qu'ils ont commencé pour préparer un CAP, un BEP ou un Bac Pro.

La convention de partenariat pour la mise en oeuvre du plan régional de lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualifications

L'article 1 de la convention, signée le 7 janvier 2008 par le président de région, les recteurs des académies de Grenoble et de Lyon, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt et le président de l'union régionale des missions locales de Rhône-Alpes, précise les objectifs visés :

« Les signataires s'engagent à conjuguer leurs efforts pour réduire les taux de rupture dans le parcours de formation et d'insertion des jeunes, dans le cadre du plan régional de lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualifications » voté par le conseil régional... en articulant les mesures de ce plan avec les politiques développées par chacun.

Ce plan vise à développer les capacités du système éducatif à qualifier au minimum au niveau V, les jeunes en rupture scolaire et sortis prématurément de l'école, en favorisant les démarches pédagogiques et éducatives innovantes dans les établissements professionnels. Il est structuré autour de trois axes :

- améliorer et développer la prévention du décrochage scolaire, en,

- . soutenant par un appel à projet des démarches innovantes de repérage et d'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves en difficulté,
- . mettant en oeuvre des compléments de formation par les lycées pôles d'accueil de la MGI

- accroître les possibilités d'accès à un parcours de qualification, aménager des transitions dans les parcours, favoriser les retours en formation

- développer une mission d'observation du décrochage scolaire et des sorties sans qualification ».

La prévention au quotidien :

1

des pratiques pédagogiques adaptées à la diversité des élèves

Des principes

Si elles ne sont pas prises en compte dès qu'elles apparaissent, les difficultés de compréhension et d'acquisition des élèves entraînent un décrochage scolaire, selon le processus : « élève en difficulté devient élève difficile et finit élève déscolarisé ». A cette fin, le système éducatif met en place tout au long de la scolarité des actions visant à remédier aux difficultés d'apprentissage constatées chez les élèves.

Au collège :

le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Dès la sixième, différentes mesures d'aide et de soutien telles que les études dirigées sont proposées aux élèves qui rencontrent des difficultés. Ces mesures peuvent s'avérer insuffisantes, d'autres actions sont alors nécessaires, notamment le programme personnalisé de réussite éducative qui concerne moins de 5 % d'élèves.

Préconisé par la loi d'orientation du 23 avril 2005, le PPRE consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève. Formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation, il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents.

Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

Un engagement contractuel entre la famille et l'établissement.

Le PPRE vise d'abord à empêcher le redoublement. Lorsque le redoublement n'a pu être évité, il devient alors un accompagnement de celui-ci afin de lui donner davantage d'efficacité.

Contact : le chef d'établissement.

Un témoignage

Elise, PROFESSEUR PRINCIPAL D'UNE CLASSE DE 6^e AU COLLÈGE CÔTE ROUSSE (73)

« Nous avons mis en place un PPRE pour un élève qui était en très grande difficulté scolaire en 6^e et que nous avons déjà repéré au moment des évaluations nationales et lors des évaluations dans nos disciplines respectives.

Nous avons dressé un bilan :

- des résultats scolaires de l'élève,
- de son comportement,
- des actions qui avaient déjà été mises en œuvre, afin d'en évaluer l'efficacité,
- des personnes rencontrées afin de faire le point sur son histoire scolaire et non scolaire.

Je me suis donc chargée de rencontrer le père de l'élève, l'assistante sociale du collège, le médecin scolaire, le directeur de la SEGPA et l'élève lui-même afin qu'il m'explique ce qu'était sa vie.

Pour proposer le programme personnalisé, nous avons défini quatre objectifs :

- aider l'élève à faire son travail scolaire et à acquérir des méthodes de travail et d'organisation appropriées,
- l'aider dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture,
- l'engager à être ponctuel et ne plus être absent sans motif valable,
- lui redonner confiance et l'ouvrir à d'autres solutions possibles pour son avenir (découverte de la SEGPA).

Avec mes collègues et les intervenants, nous avons décrit concrètement le PPRE selon trois critères (Quelle action ? A quel moment ? Avec qui ?), puis établi un emploi du temps pour l'élève. Il lui était possible de substituer un atelier à un cours.

Le PPRE a porté ses fruits puisque l'élève a été admis en cinquième. En cas de besoin, il pourra continuer à bénéficier de cours de soutien en mathématiques et en français qui sont organisés par le collège.

Au lycée :

L'aide individualisée en seconde

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'adaptation en seconde générale et technologique ou en seconde professionnelle, le lycée propose depuis la rentrée 1999 le dispositif de l'aide individualisée.

L'aide individualisée vise à faciliter une meilleure appropriation des savoirs par les élèves en situation de difficulté provisoire ou permanente grâce notamment à l'acquisition d'une autonomie dans leur travail et leurs méthodes.

Cette aide est inscrite dans l'emploi du temps réglementaire des élèves. Elle est organisée en groupes de huit élèves maximum à raison de deux heures hebdomadaires, dont une heure en français et une heure en mathématiques.

Les groupes d'élèves bénéficiaires de l'aide individualisée sont constitués en fonction des types de difficultés individuelles révélées par les évaluations de début de classe de seconde, complétées par des entretiens élèves/enseignants. Les difficultés ainsi cernées permettent à l'équipe éducative d'établir un bilan des acquis et du parcours scolaire de l'élève ; elles donnent aux enseignants la possibilité de fixer les objectifs pédagogiques de l'aide pour une période déterminée.

Les enseignants font périodiquement un bilan de l'aide et peuvent en réorienter la nature en fonction des besoins spécifiques des élèves.

Un plan de travail fruit du dialogue
entre élèves et enseignants.

Des témoignages

Sylvie, PROFESSEUR PRINCIPAL DE MATHÉMATIQUES AU LYCÉE AMPÈRE À LYON (69)

« Dès sa création, je me suis investie dans l'aide individualisée en seconde en raison du faible effectif du groupe que l'on peut constituer avec les élèves les plus en difficulté dans la matière que j'enseigne. Je les désigne pour partie et l'ouvre au volontariat pour une autre partie des élèves.

Mes séances sont construites sur un thème et prennent appui sur des petites fiches de 2 ou 3 exercices permettant d'aborder différemment les notions mal comprises en cours. Je diffuse également ces fiches à l'ensemble de la classe, sans en exiger de retour et ai constaté que certains élèves qui ne parvenaient pas à faire les exercices me demandaient à bénéficier de l'AI.

La progressivité et la relative facilité des exercices proposés permet la prise de confiance en soi voire l'amélioration de la relation aux mathématiques. Il est clair que les élèves comprennent mieux que jamais les notions abordées en AI mais davantage de temps encore permettrait de s'assurer de la transférabilité des acquis.

L'enseignement pluridisciplinaire et modulaire dans l'enseignement agricole

Cette spécificité permet d'intégrer des projets d'initiative locale.

Une action

A LA DÉCOUVERTE DU COMMERCE ÉQUITABLE

Des élèves de bac techno sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) ont remonté la filière de l'ananas de Rhône-Alpes au Bénin. Ils ont ainsi rencontré sur place les producteurs locaux engagés dans une démarche équitable.

Contact : le chef d'établissement.



© Frédéric Jean

Jill, ÉLÈVE DE 1^{RE} L AU LYCÉE AMPÈRE À LYON (69)

« J'ai beaucoup apprécié cette possibilité qui nous était offerte de bénéficier de ce temps de travail en petit groupe. Cela permet de creuser une notion mal comprise en cours et pour laquelle on n'est pas forcément assez motivés pour fournir de nous-mêmes les efforts nécessaires à une meilleure compréhension.

Ma professeur de français nous faisait travailler sur des supports très variés : une émission radiophonique enregistrée le jour même parfois, une pièce de théâtre, des exercices d'expression orale... Cela a accru chez moi le goût de la discipline. Je crois aussi que le regard de l'enseignant sur nous change car il peut constater que nous sommes de bonne volonté en venant à l'AI, mais notre regard sur l'enseignant change également car il est plus disponible qu'en classe entière et peut s'occuper de nous.

L'AI permet de reprendre confiance en soi dans la discipline et en fin de séance, on se sent valorisé par ce qu'on a appris.

La prévention au quotidien :

2

l'éducation à l'orientation pour construire son avenir et donner du sens à sa scolarité

Des principes

L'éducation à l'orientation participe à la prévention du décrochage car elle permet à chaque élève de construire des projets d'avenir et de donner ainsi du sens à sa scolarité. Elle s'intègre totalement à la démarche de formation et d'orientation tout au long de la vie. Elle relève du droit à l'information et au conseil pour tous les élèves et vise à rendre les individus acteurs de leurs choix face à un environnement social et économique qui devient plus complexe et incertain.

Apprendre à l'élève à s'orienter

Apprendre à l'élève à s'orienter, c'est lui apprendre à se connaître, à se repérer dans le monde des formations et des métiers, en l'amenant à développer des compétences qui lui permettront plus tard de maîtriser davantage les situations dans lesquelles il se trouvera et l'aideront à faire des choix plus éclairés.

Ouvrir les possibles pour élaborer des projets

Il s'agit de travailler en amont des moments de décisions, pour sortir de l'urgence des choix. Des situations d'exploration de l'environnement sont notamment proposées pour donner aux élèves des idées, des pistes, qu'ils n'envisagent pas spontanément.

Connaissance de soi, connaissance des activités professionnelles et connaissance des systèmes de formation.

Un témoignage

Antoine, ÉLÈVE REDOUBLANT DE 3^e, DÉCROCHEUR, À QUI IL A ÉTÉ PROPOSÉ DE FAIRE DES STAGES EN ENTREPRISE (3 DANS L'ANNÉE)

« Je voulais être journaliste. Mon troisième stage, à France 3, ça a été super... J'ai tout vu, j'ai tout fait... j'ai vu la télé, les coulisses, tous les métiers... Je suis parti en reportages... ça aide vraiment... ça m'a reboosté... Les stages à France 3, j'ai tout fait en 2 jours, ça sert à remotiver, à se donner une vraie idée de ce qu'on veut faire... »

Pour mieux se connaître, l'élève pourra repérer ses centres d'intérêts, ses valeurs, acquérir une image positive de lui-même, définir ses ambitions.

Pour mieux connaître les activités professionnelles, il pourra repérer les représentations qu'il a des métiers, organiser et structurer les informations recueillies, pour avoir des repères, des références.

Pour mieux connaître les filières de formation, il pourra repérer l'idée qu'il se fait des formations, organiser les informations recueillies, pour avoir des idées de parcours, de passerelles et également repérer l'intérêt des disciplines étudiées.

Une équipe de professionnels et de partenaires

Le programme d'éducation à l'orientation est défini chaque année sous la responsabilité du chef d'établissement. Il doit être inscrit dans la partie « orientation » des projets d'établissements et être mis en œuvre dans ce cadre.

Les activités sont animées par le professeur principal, les autres enseignants, le documentaliste, le conseiller principal d'éducation, le conseiller d'orientation-psychologue. Les parents sont associés à la définition et à l'animation des activités.

Le réseau des partenaires économiques (organisations professionnelles, chambres consulaires) est mobilisé pour la réalisation d'un grand nombre d'activités telles que, entretiens avec professionnels, visites d'entreprises, connaissance des entreprises pour les enseignants et les conseillers d'orientation-psychologues.

Contact : le directeur du centre d'information et d'orientation.

Une action

MONDIAL DES MÉTIERS ET FORUMS LOCAUX

Chaque année, le Mondial des Métiers, qui se déroule sur le site d'Eurexpo et les forums locaux, visent à améliorer l'information des jeunes et des familles pour les aider à mieux connaître les métiers et à construire leur parcours de formation et d'insertion.

Les branches professionnelles et les établissements de formation font d'importants efforts de démonstration et d'explication pour leur permettre de mieux percevoir la réalité de métiers qui évoluent en permanence.

Contact : AROM (Association Rhône-Alpes pour l'orientation et la promotion des métiers) www.mondial-metiers.com

La prévention au quotidien :

3 l'option découverte professionnelle 3 h (DP3)

Des principes

La découverte professionnelle, qui s'adresse à tous les élèves, participe à l'éducation à l'orientation. Elle vise à :

- élargir la culture générale de l'élève par la découverte des métiers, à tous les niveaux de qualification, des organisations (entreprises, associations...) et des lieux et modalités de formation.
- aider l'élève dans la construction de son parcours de formation.

La démarche pédagogique utilisée s'appuie sur des expériences concrètes en contact direct avec l'univers des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. L'enseignement est assuré par une équipe pluridisciplinaire et les activités de connaissance du monde économique s'appuient sur la construction de partenariats entre l'école et les entreprises. Comme dans tout enseignement, l'option découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du brevet des collèges.

Contact : le chef d'établissement.

Des témoignages

Samy, ÉLÈVE DE 3^E, DP3 A L'ISSUE D'UNE 4^E OÙ IL ÉTAIT PEU MOTIVÉ ET SOUVENT ABSENT AU 3^E TRIMESTRE

« La DP3 m'a permis de connaître les entreprises. J'ai visité des usines, discuté avec des employés, des responsables, des ouvriers. La visite chez un horloger dans le quartier St-Paul à Lyon m'a appris la mesure du temps. Avec ma classe, j'ai fait l'histoire des techniques, l'invention de la mesure du temps. J'ai mieux compris son utilité. J'ai touché les différentes horloges et tous les appareils présentés... Je crois que si ça avait été un cours, je n'aurais pas aimé la mesure du temps et l'horlogerie. Après mon bac, je veux faire un BTS ou un DUT. Je ne sais pas encore dans quel domaine je poursuivrai mes études mais je suis content de la DP3. Cela m'aidera à choisir.

André, PARENT D'ÉLÈVE, QUI PARTICIPE À L'ANIMATION D'ACTIONS ÉDUCATIVES EN ORIENTATION

« Comme parent, on voit l'orientation autrement. Voir d'autres jeunes, ça aide à dédramatiser pour l'orientation de nos enfants. Pour les élèves, ils voient des parents qui ne sont pas leurs parents... d'autres adultes qui se soucient d'eux... C'est une autre parole, différente aussi de celle des enseignants... L'orientation, ça doit être repris, relayé...

Une action

COLLÈGE LE VERGERON À MOIRANS (38) : APRÈS AVOIR EXPLORÉ LA DIVERSITÉ DES ENTREPRISES ET DES MÉTIERS DU PARC RÉGIONAL DE CHARTREUSE, LES ÉLÈVES DE L'OPTION DP3 POUSSENT LA PORTE DES ENTREPRISES POUR ÉTUDIER LEUR ORGANISATION.

Travail méthodologique pour commencer : les élèves conçoivent une fiche permettant de décrire le fonctionnement d'une entreprise à l'occasion d'une visite ou de recherches sur internet. Puis ils se plongent dans la vie d'une entreprise à partir du DVD réalisé par l'ONISEP de Grenoble «le Petit Raymond». L'enseignante leur a apporté «le Petit Raymond», héros du DVD, une pièce plastique dont ils vont suivre la production.

Séquence interactive, les élèves disposent d'une fiche de réponse sur laquelle ils doivent deviner le métier des professionnels filmés et interrogés avant de situer ce métier dans la vie du «Petit Raymond», de sa conception jusqu'à sa livraison. Les 17 métiers sont répartis en 3 modules. L'enseignante avait prévu de visionner 2 modules. Les élèves se sont pris au jeu ; ils ont voulu voir les 3 modules et connaître tous les métiers.

Les réponses ne sont pas toujours évidentes, on discute, on n'est pas d'accord. Au final, beaucoup d'intérêt et l'envie d'aller voir sur place la vraie entreprise et de rencontrer les femmes et les hommes du «Petit Raymond» ou d'une autre entreprise.

Cette visite, qui peut avoir lieu dans toute entreprise, doit être préparée en visionnant dans le DVD l'interview du directeur ressources humaines qui décrit de façon très pédagogique l'organisation d'une entreprise.



© Jérôme Pallé/Onisep

La prévention au quotidien :

4 des exemples de partenariat

Des principes

Le partenariat, pour être efficace, doit s'intégrer dans le projet d'établissement.

Le projet d'établissement permet l'ouverture à des partenaires associatifs culturels, sportifs, éducatifs... Il permet également le concours des collectivités territoriales : conseil régional, conseil général, communes et plusieurs services publics (jeunesse et sport, affaires culturelles, affaires sanitaires et sociales, protection judiciaire de la jeunesse).

Les projets élaborés et mis en oeuvre dans le cadre d'un véritable partenariat permettent de renforcer l'estime de soi, de favoriser l'apprentissage de la vie en groupe, de la citoyenneté et des responsabilités associatives. Ils permettent ainsi un développement de la motivation et contribuent à l'épanouissement des élèves.

Une action

LA RELATION « ÉCOLE-ENTREPRISE » ENTRE LE MEDEF, LES ACADÉMIES DE GRENOBLE ET DE LYON ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Le plan « connaissance de l'entreprise »

Cette action conduite depuis de nombreuses années avec le Medef (Mouvement des Entreprises de France) s'adresse aux professeurs et plus largement aux membres des établissements scolaires souhaitant découvrir et comprendre le fonctionnement des entreprises d'aujourd'hui et en particulier celles de leur région. Animée par les représentants du Medef et des cadres de l'Education nationale, cet échange est constitué de présentations, de visites, d'accueils individualisés des stagiaires dans les entreprises ou bien encore de débats.

Une partie des travaux est consacrée aux exploitations potentielles des relations Ecole Entreprise. Un temps spécifique est dédié à la réflexion sur les actions pouvant être développées au bénéfice des élèves et pouvant contribuer, dans le cadre du projet d'établissement, à la découverte des métiers, l'éducation à l'orientation, à la motivation des jeunes en voie de décrochage en allant jusqu'au soutien d'activités d'enseignements disciplinaires.

Contact : Rectorat des académies

(SAIO - Service Académique d'Information et d'Orientation)

Une action

LYCÉE MONGE À CHAMBÉRY (73)

Que l'on soit lycéen dans les classes générales, technologiques ou professionnelles, il est possible de s'engager ensemble dans des actions citoyennes et participer à des activités tout au long de l'année scolaire mais aussi pendant les vacances et certains week-ends grâce, en particulier, à « l'école ouverte ».

On peut, par exemple, s'initier aux gestes de premier secours avec des infirmières formatrices durant 7 à 8 stages (organisés sur un week-end ou sur deux journées de vacances). Ainsi, 150 à 200 jeunes par an s'initient à la capacité de porter assistance à toute personne en besoin dans leur environnement proche. Ceux qui ont assimilé toutes les compétences nécessaires se voient remettre l'attestation officielle de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (qui a remplacé en 2007 l'attestation de formation aux premiers secours-AFPS)... Certains vont plus loin en s'inscrivant comme pompiers volontaires ou s'investissent pour préparer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation de centre de vacances et de loisirs (BAFA), deux activités pour lesquelles il est nécessaire ou recommandé d'avoir obtenu, par ailleurs, cette attestation.

En partenariat avec la ligue de l'enseignement, la formation au BAFA initiation aux techniques d'animation de groupes d'adolescents est proposée dans les locaux du lycée à un groupe de 20 à 25 jeunes volontaires pendant une semaine durant leurs vacances scolaires. Le partenariat s'élargit à l'association de quartier du centre ville de Chambéry afin que leurs jeunes adhérents puissent se mêler aux lycéens de Monge pour ce stage.

Depuis sa création, il y a 8 ans, « l'école ouverte » a évolué et rencontre toujours autant de succès auprès des jeunes. Elle propose des cours de soutien aux élèves volontaires, des actions « voyager sans partir » où l'on passe 3 jours entiers à faire du sport, de la cuisine ou des visites en entendant et parlant une langue étrangère avec l'aide d'un enseignant, des actions pour la connaissance et la préservation d'un environnement durable de qualité...

Par ailleurs, tous les lycéens sont sensibilisés aux besoins en don de sang et de plaquettes, ainsi qu'en don d'organes lors d'un grand forum de la santé organisé chaque année avec de nombreux partenaires professionnels et associatifs des milieux de la santé.

La prévention au quotidien :

5 une vie scolaire de qualité

Des principes

Le projet d'établissement est garant d'une vie scolaire de qualité. Il contribue à la prévention du décrochage notamment par une meilleure implication des parents.

Quand les parents s'intéressent aux études, aux résultats, et d'une manière générale, à ce qui se passe à l'école, le rapport de l'élève à la scolarité change. C'est pourquoi le rôle et la place des parents doivent être garantis.

Un dialogue régulier avec les familles peut leur permettre de participer à la vie de l'établissement autant qu'au suivi de leur enfant.

Les projets d'établissement permettent un travail en équipe de tous les personnels de la vie scolaire, CPE, assistants d'éducation, mais aussi personnels sociaux et de santé avec les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue et les associations de parents, au bénéfice des élèves.

Le code de l'éducation précise maintenant la place des parents et leur rôle et définit les modalités du dialogue avec les familles.

Une vie scolaire de qualité permet un apprentissage de la citoyenneté et le développement de l'estime de soi.

Un témoignage

Julien, ÉLÈVE DE 2^E ANNÉE DE CAP MAÇON AU LP DE CHOMÉRAC (07)

« ... Maintenant, c'est super ici : on apprend notre métier, mais aussi j'aime bien ce lycée parce qu'on peut faire beaucoup d'activités ... »

On en fait tous, il y a beaucoup de choix : du sport, des jeux, du théâtre, l'an dernier j'ai choisi la capoeïra au début et les jeux de rôle le reste de l'année ça m'a bien plu...

Cette année, on va faire un chantier humanitaire. On va construire une nouvelle classe au Sénégal.... J'ai un copain en bac pro, eux, ils ont réparé un centre pour des SDF. On se sent utiles et bien considérés...

L'internat, lieu de vie

En Rhône-Alpes, 33 000 lycéens, soit 12,9 % des élèves, sont internes. Les internats ont pour objectif d'être de véritables lieux de réussite éducative et de réussite scolaire. Pour ce faire, ils se doivent d'élaborer un projet permettant aux élèves de prendre des repères et valorisant leur sens des responsabilités. Ce faisant, ils constituent des espaces de valorisation à la fois des savoirs, des savoir-faire et du savoir-vivre ensemble. Les jeunes peuvent y acquérir des habitudes de vie régulière, profitables notamment à leur scolarité.

Pour encourager le développement de la qualité de l'accueil, la Région lance en 2009, l'opération «**projet de vie à l'internat**» qui permettra à 12 lycées d'expérimenter de nouvelles modalités d'accueil et d'implication des lycéens et des acteurs éducatifs dans le projet d'internat.



© Jean-Luc Rigaux

Un témoignage

Célia et Tristan, ÉLÈVES DE 1^{RE} À L'ÉCOLE NATIONALE DES INDUSTRIES DU LAIT ET DES VIANDES (ENILV) DE LA ROCHE S/FORON (74)

« A l'internat ce qui est bien, c'est l'ambiance, on n'est que 2 ou 3 par chambre, on est entre copains... On ne perd pas de temps dans les transports, pas besoin de se lever à l'aube pour aller en cours, on est sur place... Les surveillants nous aident en étude pour nos devoirs et on peut faire plein d'activités. Nous, on fait du volley, du badminton et du ski mais il y a aussi du rugby et des cours de salsa. On va, certains soirs, au théâtre et même à l'opéra... On participe aussi à des repas avec nos profs et on organise une fête avant chaque période de vacances. »

La prévention par les structures spécifiques :

1

les dispositifs et structures d'aide et de soutien en 4^e et en 3^e

Des principes

Les réponses pédagogiques doivent être adaptées aux difficultés scolaires rencontrées par une partie des élèves de collège.

Module de découverte professionnelle 6 h en 3^e

Il est destiné à des élèves au bord du décrochage et risquant d'être en difficulté en 3^e générale, mais susceptibles d'être remotivés par la perspective d'une entrée en lycée professionnel. Les élèves sont regroupés dans une classe spécifique (3^e DP6) implantée en lycée professionnel ou éventuellement en collège.

La classe de 3^e enseignement agricole permet aux élèves de découvrir divers domaines technologiques en faisant appel à l'observation et à des mises en situation, en lien avec les spécificités de chaque établissement. Les élèves présentent en fin d'année le diplôme national du brevet.

Une action

EN 3^e ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU LYCÉE AGRICOLE DES SARDIÈRES À BOURG EN BRESSE (01)

Des élèves conduisent un projet autour de l'eau : réalisation d'un sentier «VTT des sources», rédaction d'un topoguide, aménagement d'un site pour le rendre plus convivial. Ils découvrent également des métiers et matériaux et construisent leur parcours de formation.

Troisième d'insertion

Cette classe s'adresse à des élèves en très grande difficulté scolaire mais motivés par une insertion professionnelle rapide. Elle est basée sur une pédagogie de l'alternance en lien avec l'entreprise et/ou le lycée professionnel (de 9 à 15 semaines). Elle permet à l'élève de construire un projet personnel et professionnel et d'entrer en formation qualifiante de niveau V, sous statut scolaire ou en apprentissage.

Actions ou dispositifs d'aide et de soutien en 4^e

Le traitement des difficultés est réalisé au sein même de la classe grâce à des pratiques pédagogiques adaptées (groupes de besoins, tutorat, actions spécifiques...), destinées à des élèves jeunes (un an de retard maximum) et en difficulté scolaire importante. L'objectif est d'éviter l'échec et le décrochage et permettre à l'élève de poursuivre sa scolarité jusqu'à une 3^e.

Dispositifs en alternance

La pédagogie de l'alternance, qui favorise le contact avec la formation professionnelle et le monde de l'entreprise, peut être utilisée pour la remotivation scolaire d'élèves de plus de 14 ans en très grande difficulté au cours des deux dernières années du collège. En outre, en dehors des collèges, des structures en alternance sous statut scolaire existent dans les Maisons Familiales et Rurales dépendant du secteur agricole. Les Centres de Formation d'Apprentis peuvent également accueillir, avant l'entrée en apprentissage, des élèves de 15 ans en Classe Préparatoire à l'Apprentissage.

Contacts : le chef d'établissement

le directeur du centre d'information et d'orientation.

Des témoignages

Jean-François, EN 3^e DP6 AU LPVA DE CLUSES (74)

« En fin de 4^e, J'avais le choix : ou je rentrais en DP6 ou je redoublais. Je ne voulais pas redoubler.

Pour moi, la DP6 c'était plus facile scolairement. Ça m'a permis de m'améliorer dans les matières principales (français, maths, histoire, anglais). Je ne pensais pas faire un bac vu comme je partais mal en 4^e. En 3^e, on s'est fait féliciter par les professeurs. On nous a encouragés à faire un bac professionnel 3 ans. Tout ça m'a aidé à avoir confiance en moi. Je ne me croyais pas capable d'avoir des bonnes notes. Je me sentais mieux dans la classe. Par rapport au niveau scolaire, j'étais meilleur et j'ai montré à mes parents que j'étais capable de réussir.

Julie, EN 4^e DE COLLÈGE, VAULX EN VELIN (69)

« J'ai choisi l'alternance en 4^e parce que je voulais découvrir la vie au lycée professionnel où je n'étais jamais allée.

Les élèves suivent des cours comme au collège et se préparent à un métier avec des professeurs en atelier, en informatique, en dessin industriel, en vente et secrétariat.

Le moment que j'ai préféré est celui de la fabrication avec un travail de groupe où tout le monde s'entraidait. De plus nous avons rencontré les élèves du lycée avec qui nous sommes bien entendus. Après, nous avons vu toutes les opérations pour vendre un produit.

Depuis, je pense que le lycée professionnel nous forme pour apprendre un métier. Il y a beaucoup de personnes pour nous aider et je trouve cela super.

La prévention par les structures spécifiques :

2

les enseignements généraux et professionnels adaptés

Des principes

Pour remettre en situation de réussite les élèves qui rencontrent des **difficultés importantes et durables**, un **enseignement adapté** est dispensé dans des SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) des collèges et dans des EREA (Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté).

Des témoignages

Les enseignants DE LA SEGPA À CÔTE ROUSSE (73)

« Les élèves se connaissent depuis longtemps (école primaire, voisins, cousins...) et se côtoient régulièrement ; il faut savoir intégrer les nouveaux arrivants, gérer les conflits affectifs, séparer certains qui ne parviennent pas à faire la différence entre la relation qu'ils peuvent avoir en dehors du collège et celle qu'ils devraient avoir en classe.

« Nous accueillons des élèves d'origines très diverses ce qui nécessite d'avoir des outils d'individualisation pour permettre à chacun de progresser à son rythme et d'atteindre des objectifs accessibles.

« Nous travaillons également sur des sujets d'actualité, des faits de société en privilégiant l'oral.

Un objectif : entrer en formation professionnelle diplômante.

« Nous initions les élèves à l'anglais et nous les aidons à trouver leur orientation, à rechercher des stages, maîtres d'apprentissage, emplois et à mieux utiliser les différentes possibilités offertes par la Mission Locale, l'ANPE ...

« La plupart de ces élèves ont besoin d'être écoutés. Le lien affectif est très important entre l'adulte et l'élève. Certains sont désorientés par leurs propres difficultés ou par celles de leur famille.

Les SEGPA

Au sein des collèges, les SEGPA accueillent des élèves qui ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire, en particulier au regard des éléments du socle commun.

Prenant appui sur les programmes du collège, elles proposent des parcours de formation individualisés

adaptés à chacun des élèves qu'elles accueillent en prenant en compte les compétences qu'ils sont effectivement susceptibles de mobiliser.

Les SEGPA conjuguent des enseignements généraux et professionnels, développent une éducation à l'orientation afin de faciliter, à la fin du cycle d'orientation, une formation professionnelle dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis. Les SEGPA sont organisées en divisions à effectif réduit (généralement 16 élèves).

A partir de la classe de 4^e, la formation évolue progressivement vers la professionnalisation à partir de projets techniques sur des supports empruntés à différents champs professionnels. Les élèves sont en mesure de passer le certificat de formation générale (CFG) et de préciser leur orientation.



© Lucas Schifres/Onisep

Les EREA

Les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté ont pour mission d'accueillir des élèves issus de SEGPA qui bénéficient d'un enseignement adapté pour les conduire à une formation de niveau V. Chaque EREA comporte une SEGPA intégrée.

La particularité de la prise en charge des élèves d'EREA est liée à l'existence d'un internat éducatif.

Subordonnée à l'accord des parents, l'admission dans les SEGPA et les EREA est prononcée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, après avis de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés.

La prise en charge des élèves en voie de décrochage :

1 les dispositifs relais en collège, l'école ouverte, les dispositifs de réussite éducative en lycée

Des principes

Les dispositifs relais sont des modalités particulières et temporaires de scolarisation. Ils accueillent des élèves de collège qui sont en situation de rejet par rapport à l'institution scolaire et ont parfois perdu le sens des règles de base qui organisent leur vie au collège.

Objectif

Leur objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves, dans un parcours de formation (générale, technologique ou professionnelle), en les aidant dans le même temps à retrouver goût aux apprentissages et à la vie en groupe. Ces dispositifs ont également pour ambition de prévenir les conduites déviantes chez les élèves qu'ils accueillent.

Tous les collégiens sont susceptibles de bénéficier d'un dispositif relais.

Structure des dispositifs

Plusieurs institutions contribuent à leur fonctionnement, en lien avec les collectivités territoriales :

■ Le fonctionnement des classes relais repose sur un partenariat entre l'Education nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et parfois sur les Centres Médicaux-Psychopédagogiques (CMPP). La classe relais mobilise des personnels enseignants, ainsi que des conseillers d'orientation-psychologues, des personnels d'éducation (CPE, auxiliaires d'éducation), des personnels de service social, des éducateurs spécialisés.

■ Les ateliers relais reposent sur un partenariat avec les mouvements d'éducation populaires (Ligue de l'enseignement, Pupilles des Ecoles Publiques, Les Francas, les CEMEA...).

Activités

La prise en charge des élèves dure de 1 à 4 mois, à raison de 25 heures par semaine. L'initiative pédagogique est laissée aux équipes des dispositifs relais.

■ En classe relais, à côté des heures de soutien ou de remise à niveau dans les disciplines d'enseignement général, les élèves peuvent effectuer des activités pour préparer leur orientation future (stage en entreprise, en établissement de formation), participer à des activités sportives, artistiques ou citoyennes.

■ En atelier relais, les activités éducatives (sorties, activités « citoyennes » ou « d'intérêt général »...), construites le plus souvent en relation avec le collège d'origine sont conduites en même temps que le travail de remédiation scolaire. Un positionnement initial permet d'adapter le mode de prise en charge de chaque élève.

Simultanément, un travail éducatif est entrepris, pour développer chez le jeune les comportements de fréquentation scolaire normale et de vie en groupe à l'école : ponctualité, respect des biens et des personnes, correction de la tenue vestimentaire... A l'issue de son séjour en classe relais, l'élève retrouve le plus souvent son collège d'origine où il bénéficie d'un suivi particulier.

Un témoignage

Kévin, 14 ANS, SCOLARISÉ DANS UN COLLÈGE DE LA DRÔME

« En 4^e, j'étais régulièrement absent... J'avais de gros problèmes de comportement avec les profs et les autres élèves. En classe-relais, j'ai pu rattraper un peu de mon retard, surtout en lecture. J'ai bien aimé les activités que l'on nous a proposées. J'ai trouvé des domaines où je sais que je peux réussir.

Grâce à son professeur tuteur, le retour de Kévin dans son collège d'origine s'est bien déroulé. Aujourd'hui, il progresse régulièrement et parvient à établir des relations normales avec les enseignants et les autres élèves.

Des actions

L'ÉCOLE OUVERTE

C'est l'ouverture des collèges et lycées pendant les vacances scolaires, les mercredi et samedi, pendant l'année scolaire pour accueillir des jeunes ne partant pas en vacances ou fréquentant peu les structures éducatives locales. Elle propose, à un public vivant en zone urbaine ou rurale défavorisée, des activités éducatives, culturelles, sportives ...

LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE AU LYCÉE

Les mesures éducatives, mises en place dès cette année dans certains collèges ou lycées, s'intègrent dans le dynamique du plan « Espoir banlieues ». Il s'agit de favoriser la réussite des élèves qui rencontrent de grandes difficultés, en organisant une aide au travail scolaire et des stages de remises à niveau pendant les vacances.

La prise en charge des élèves en voie de décrochage :

2 les actions de prévention de la Mission Générale d'Insertion (MGI)

Des principes

La Mission Générale d'Insertion du ministère de l'Éducation nationale concourt à la réalisation d'un objectif essentiel du système éducatif : permettre à tous les jeunes d'accéder à travers des parcours diversifiés à une formation professionnelle et de réussir leur insertion professionnelle et sociale. Responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs du système éducatif, la mission générale d'insertion s'adresse à tous les jeunes exposés au risque de sortie sans qualification.

A ce titre, elle développe en direction des jeunes les plus fragiles des actions centrées sur la prévention des sorties prématurées du système éducatif, destinées aux élèves en voie de déscolarisation.

Un constat

Chaque année, des élèves de lycée d'enseignement général et technologique ou de lycée professionnel interrompent leur scolarité en cours d'année.

Absentéisme chronique, rejet s'accompagnant de manifestations plus ou moins aiguës, traduisent souvent un risque de rupture de scolarité.

Ce processus de mobilisation qui aboutit à l'arrêt des études avant leur terme, n'est souvent que l'une des manifestations de situations de grande détresse.

Objectif

Accompagner autrement, pendant quelques mois, des élèves en situation de rupture au lycée d'enseignement général et technologique ou au lycée professionnel :

- pour leur donner du temps
- pour les aider à reprendre confiance en eux
- pour leur permettre de rétablir des relations avec les adultes en se confrontant à d'autres réalités
- pour faciliter la reconstruction de leur projet de formation dans une dynamique de projet de vie.

Contact : le directeur de centre d'information et d'orientation.

Une action

De septembre 2000 à juin 2005, une action de prévention du décrochage scolaire intitulée « **Espace Projet Personnalisé** » a été mise en œuvre dans les 7 lycées ou SEP du bassin de formation des Monts du Lyonnais. Constituée sur l'analyse d'une étude statistique, cette étude montrait **l'attente très forte des lycéens en terme de besoin de soutien scolaire et d'accompagnement au projet d'orientation.**

Pour répondre à ces besoins une action s'est engagée pour :

- Permettre l'anticipation des abandons en organisant le repérage des « élèves à risque ».

Si l'identification des « élèves à risque » passe d'abord par des regards croisés à partir des observations sur les résultats scolaires, l'assiduité et le comportement, il arrive trop souvent que les signes avant-coureurs du mal-être d'un élève ne soient pas détectés assez tôt pour enrayer le processus du décrochage.

La passation d'un questionnaire de repérage, début octobre, optimisé grâce à un logiciel agrégeant d'autres indicateurs de risque d'abandon a permis d'améliorer le repérage des élèves bien avant la rupture tout en organisant les réponses correctives en amont. Des entretiens réalisés avec les élèves « repérés » affinent le diagnostic pour élaborer un accompagnement pertinent. Ils ont suffi parfois à certains pour redonner du sens à leur présence au lycée.

- Mettre en œuvre des actions de remédiation personnalisées pour les élèves repérés.

L'Espace projet personnalisé est un dispositif où l'on prend le temps d'écouter l'élève et où l'on crée avec lui les conditions de sa réussite. Mieux reconnus dans leur singularité, la remédiation pédagogique a permis aux jeunes de mieux investir leur scolarité. Ayant repris confiance dans leurs possibilités, ils ont pu se projeter plus positivement dans l'avenir.

Cette action a permis une baisse très significative du décrochage scolaire (-40%) et amélioré le climat des établissements.



Un dispositif

Les pôles relais en lycée dans l'académie de Grenoble

Ces pôles, qui fonctionnent dans l'académie depuis la rentrée 2000, permettent un accompagnement individuel d'élèves en situation de rupture au lycée (général, technologique, professionnel) afin de les aider à construire ou reconstruire un projet professionnel.

Sept pôles relais sont mis en place dans des lycées d'enseignement général et technologique de l'académie et rayonnent sur les bassins correspondants. Près de 300 élèves de lycée général et technologique ou lycée professionnel sont concernés par ces actions chaque année.

Les pôles relais mobilisent les chefs d'établissements et les équipes éducatives des établissements d'origine. Le repérage et l'admission des élèves en risque de décrochage se fait de manière concertée avec l'équipe du pôle relais, les élèves et leurs parents.

Avec une possibilité permanente de retour dans sa classe d'origine, chaque élève bénéficie d'une prise en charge individualisée, dans un temps adapté à la construction de son projet. Remise à niveau, découverte du monde du travail, engagement dans un projet collectif, sous-tendent les pôles relais.

A l'issue de la prise en charge dans les pôles relais, diverses solutions peuvent être envisagées pour les élèves :

- redoublement positif dans sa section d'origine
- réorientation réfléchie et élaborée avec le conseiller d'orientation-psychologue
- itinéraire d'accès à la qualification (alternance ou formation qualifiante).

Un comité de pilotage académique, des comités de pilotage de site et l'engagement des chefs d'établissement assurent la réussite de ces actions, par une impulsion et un suivi à tous les niveaux, du repérage des élèves à l'évaluation de l'action, en passant par l'élaboration des projets pédagogiques.

Des enquêtes de suivi de ces élèves sont mises en place depuis la création des pôles relais. Elles montrent la pertinence de ce dispositif à travers les statistiques publiées chaque année.

Des témoignages

URYSSSE, PÔLE RELAIS DE VALENCE (26)

« Je suis arrivé de Centre Afrique en août pour rejoindre mon père et comme je sortais de troisième, j'ai été inscrit en seconde. Je me suis vite aperçu que je ne suivais pas, j'étais découragé et perdu. Je ne savais plus quoi faire et je ne me voyais pas continuer comme ça. Mes profs ne savaient pas quoi faire pour m'aider.

On m'a proposé le pôle relais. J'ai été soulagé et mon père aussi. J'ai pu améliorer mon français, rencontrer d'autres élèves qui comme moi ne savaient plus trop où ils en étaient et en faisant des stages, j'ai compris que je pouvais aller vers un CAP en peinture. On a fait une demande et j'ai été accepté à Romans. C'est un peu loin de chez moi mais ce n'est pas grave parce que ça me plaît vraiment et l'an prochain j'aurai mon diplôme.

UNE MÈRE D'ÉLÈVE, LAURA, PÔLE RELAIS DE MONTÉLIMAR (26)

« Ma fille était en 1^{re} STG et dès le mois de janvier, ses résultats ont chuté dans presque toutes les matières. Elle devenait de plus en plus silencieuse et renfermée. On ne pouvait plus discuter, ça finissait chaque fois par des larmes.

Au deuxième trimestre, elle est allée rencontrer la conseillère d'orientation-psychologue du lycée qui lui a conseillé le pôle relais. La formatrice que nous avons rencontrée, nous a redonné espoir. Laura pouvait rester inscrite mais quitter sa classe pour faire autre chose, par exemple des stages en entreprise. Et elle allait avoir quelqu'un qui la suivrait de près et à qui elle pourrait parler.

Elle a fait un stage à la direction départementale de l'équipement et je me suis tout de suite sentie rassurée. Elle a été bien accueillie, on lui a donné des responsabilités, ça lui a redonné confiance en elle, elle a vu ce qu'était le travail d'une secrétaire et on l'a encouragée à continuer ses études. Elle a fini son année au pôle relais en préparant son redoublement : c'est la solution qu'elle avait choisie en ayant bien réfléchi et discuté avec tous les adultes qui l'ont entourée pendant cette période.

Cette année, elle va bien : ses résultats sont bons et surtout l'ambiance à la maison est redevenue normale. On n'a plus peur que les discussions tournent au drame. Laura est déléguée de sa classe et elle vise le BTS.



© B. Gilles de la Londe/Onisep

Des témoignages

Selma, PÔLE RELAIS D'ANNEMASSE (74)

« L'an dernier, j'étais en 1^{re} STG. J'ai été malade et ça m'a perturbée et dégoûtée des études. J'étais souvent absente et je ne comprenais plus ce que je faisais là.

Quand on m'a parlé du pôle relais, je me suis dit que ça allait me faire du bien de respirer un peu. On faisait des choses super : de la philo, du théâtre, j'étais en confiance avec ma formatrice et je pouvais vraiment lui dire ce que je ressentais. J'avais envie d'être fleuriste.

A mon premier stage, je me suis rendu compte que ce n'était pas fait pour moi. Et ça n'allait pas avec mon état de santé. J'ai essayé d'autres domaines, rencontré des tuteurs de stage vraiment sympas et j'ai finalement décidé que la meilleure solution était de continuer mes études.

J'ai redoublé ma première, ça marche super bien et je suis déléguée de classe. Je vise le BTS et dans ma vie, ça va beaucoup mieux.

UN PÈRE D'ÉLÈVE, MÉLANIE, PÔLE RELAIS DE SEYSSINET (38)

« Ma fille voulait aller en BEP en fin de 3^e. Ma femme et moi, n'avons pas fait d'études et nous voulions absolument que Mélanie ait son bac. Nous l'avons donc obligée à aller en 2nde. Elle s'est bloquée dès le début de l'année. Ses résultats étaient catastrophiques. Elle s'ennuyait, rien ne l'intéressait, l'ambiance devenait invivable. Comme j'étais inquiet pour son avenir, je me mettais en colère à la moindre occasion, je criais, elle pleurait, sa mère se mettait au milieu, c'était toute la famille qui en souffrait.

Nous avons été convoqués par le proviseur qui nous a proposé le pôle relais. Je ne voulais pas que ma fille quitte l'école et je ne voulais pas céder. Finalement, j'ai accepté de rencontrer avec Mélanie, la formatrice et j'ai un peu mieux compris. Le fait qu'elle restait inscrite dans sa classe et qu'elle pouvait y retourner à tout moment, m'a rassuré. Elle a fait plusieurs stages en pâtisserie. C'est ce qu'elle voulait depuis longtemps. Aucun ne voulait s'engager pour un apprentissage. Il y avait beaucoup de candidats pour très peu de places. Elle s'est accrochée. Elle sait ce qu'elle veut ! Elle a été bien accompagnée dans toutes ses démarches. La formatrice y croyait et l'encourageait. Elles ont fait ensemble des dossiers pour aller en BEP au cas où elle ne trouverait pas de patron. Pour ne pas perdre son année et sans doute aussi pour me faire plaisir, elle est retournée dans sa classe au troisième trimestre. Finalement un pâtissier a accepté de la prendre en apprentissage et elle a signé son contrat fin juin. Il était temps !

Aujourd'hui, ses résultats au CFA sont bons, elle est très contente de son patron, même si elle a dû défendre ses droits au début. Elle a son scooter, elle est autonome. Elle est restée en contact avec le pôle relais.

La formatrice lui a demandé de venir témoigner devant les élèves de cette année. Elle est très fière mais va devoir vaincre sa timidité !

Une action

LES ACTIONS DE MOTIVATION ET D'INSERTION (AMI)

Ces actions s'adressent aux équipes pédagogiques des lycées professionnels de l'académie de Grenoble qui s'engagent dans une démarche à long terme de lutte contre la démotivation de certains élèves pour diminuer les sorties prématurées du système éducatif.

Dans un lycée professionnel implanté dans un environnement socio-économique difficile et qui souffre d'une image peu valorisante, l'ambiance générale est plutôt mauvaise et le nombre de décrocheurs important. Un projet de tutorat de tous les élèves de 2nde pro par les enseignants émerge progressivement dans le cadre du projet d'établissement. Une première évaluation au bout de trois mois montre que les élèves trouvent un grand intérêt à ces rencontres individuelles.

L'intervention d'une personne-ressource AMI a permis de fédérer l'équipe des enseignants à travers l'apport de données théoriques sur la pratique des entretiens individuels et la production d'outils d'évaluation et une présence active à toutes les étapes.

Un projet

Le projet de l'académie de Lyon pour les lycées professionnels

La lutte contre le décrochage scolaire et les sorties prématurées des jeunes du système éducatif est inscrite expressément dans le projet de l'académie de Lyon depuis 2003.

Investis depuis de nombreuses années sur ces sujets, les animateurs des bassins de formation de l'académie ont mené aux côtés des services académiques des analyses et réflexions qui ont conduit à l'élaboration d'un projet concernant tout particulièrement les lycées professionnels, établissements souffrant le plus de ce phénomène.

Ce projet, mobilisant tous les lycées professionnels, les centres d'information et d'orientation en lien avec les pôles MGI de l'académie, s'organise selon trois catégories d'actions :

- la mise en place d'une cellule de veille dans chaque établissement à des fins de repérage et de prévention
- le développement des initiatives locales portant sur les périodes d'accueil et les modalités d'accompagnement pendant le cursus scolaire dans la voie professionnelle
- la mutualisation des expériences et des pratiques des équipes au niveau territorial et académique.

Ce programme est accompagné de dispositions concernant le développement de partenariats spécifiques et notamment les principes de « parrainages » de jeunes par des acteurs issus d'entreprises investies dans ces pratiques ou d'organisations associatives, parrainages placés sous la responsabilité des chefs d'établissement.

L'accompagnement et la remotivation des jeunes qui viennent de quitter l'école :

1

les actions de remédiation de la Mission Générale d'Insertion (MGI)

Des principes

Pour permettre à tous les jeunes d'accéder à une formation professionnelle avant leur sortie du système éducatif, la Mission Générale d'Insertion met également en place des actions de remédiation pour des jeunes de plus de 16 ans sortis depuis moins d'un an du système scolaire sans solution de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle immédiate.

Les entretiens de situation de la MGI

Chaque année près de 2 500 jeunes sont accueillis sur proposition de leurs chefs d'établissements d'origine par une équipe constituée d'un conseiller d'orientation-psychologue, d'enseignants et de formateurs de la MGI. Au cours de ces entretiens, des solutions de scolarisation en lycée professionnel ou d'entrée en apprentissage sont recherchées prioritairement et mises en place dans les meilleurs délais.

Pour les autres, des actions de remédiation sont organisées dans les pôles d'insertion de la MGI. Elles accueillent chaque année près de 2 000 élèves dans 70 sites installés dans les lycées d'enseignement général et technologique ou les lycées professionnels.



© Laurent Rico/MGI Grenoble

Les pôles d'insertion de la MGI

Ces pôles accompagnent les élèves pendant une année scolaire dans la construction d'un projet de vie et de formation réaliste. Leur organisation repose sur des pédagogies adaptées, un suivi individualisé et sur l'alternance.

La première phase d'accueil a pour objectif de fédérer le groupe, d'aider chaque élève à mieux s'y intégrer, à faire le point de ses connaissances et à élaborer son parcours de formation. Elle est également le temps où se mettent en place des entretiens individuels approfondis.

A l'issue de la phase d'accueil, les élèves sont pris en charge dans le cadre d'une organisation pédagogique qui privilégie :

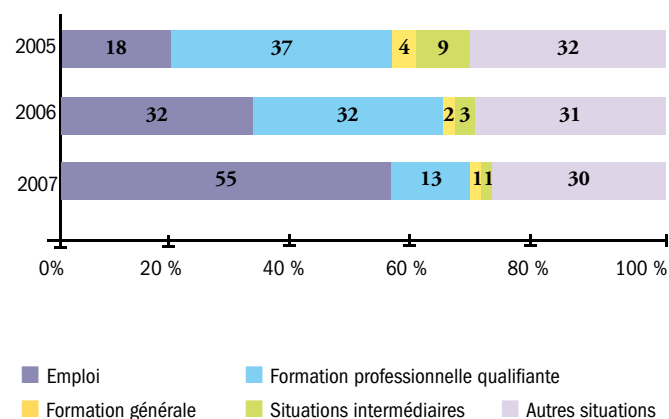
- l'équilibre des temps individuels et collectifs avec des méthodes adaptées,
- les apprentissages fondamentaux indispensables à une poursuite ou reprise de formation (français, culture scientifique et technique, vie sociale et professionnelle, langues vivantes ...) ainsi qu'à la préparation du brevet informatique et internet (B2i)
- l'ouverture culturelle et les activités sportives,
- l'alternance en lien avec les entreprises.

En fin d'année, plus des deux-tiers des élèves trouvent des solutions positives : entrée en lycée professionnel ou en apprentissage, autres contrats en alternance, stages de la formation professionnelle, emploi...

Les enquêtes de suivi des parcours des élèves pris en charge dans les pôles d'insertion montrent que pour la majorité d'entre eux, les reprises d'études et les entrées dans la vie professionnelle se confirment dans le temps, en terme d'insertion au bout d'un an, deux ou trois ans.

Contact : le directeur du centre d'information et d'orientation.

Evolution de la situation des jeunes au cours des trois années suivant leur sortie d'un pôle d'insertion



Des actions

■ *A Grenoble, au lycée Mounier*, on peut remarquer la prise en charge d'un effectif très important- près d'une centaine d'élèves dont la moitié est constituée d'élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) d'origines très diverses et avec lesquels il faut mener un travail très spécifique autour de l'apprentissage du français et de l'intégration. Mêmes particularités avec des effectifs moindres à *Pierrelatte ou Chambéry*.

■ *A Villefontaine*, le public accueilli est particulièrement difficile, venant de quartiers très défavorisés. Le formateur travaille en liens très étroits avec les collectivités locales et construit des projets avec la participation de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de la gendarmerie.

■ *A La Tour du Pin, à Valence, à Thonon, à Voiron*, l'accent est mis sur des projets culturels- ateliers théâtre ou musique- et échanges dans ces ateliers avec d'autres classes des établissements.

Des témoignages

LETTRE DE REMERCIEMENTS D'UN PÈRE DONT LE FILS A ÉTÉ SCOLARISÉ DANS UNE ACTION D'ACCUEIL ET REMOTIVATION

« Mon fils a passé un an dans une action de la MGI d'Ambérieu. C'est très inquiet que je vous l'ai confié en octobre car il était désorienté et démotivé voire déprimé. Grâce à votre patience et à votre écoute, je l'ai vu reprendre espoir et à l'aide de vos conseils, il a réussi à refaire des projets. Il vient de réussir son BEP et est admis à la rentrée prochaine en Bac pro. Je suis bien sûr satisfait et heureux, je tenais à vous remercier ».

LETTRE DE CÉCILE ADMISE AU BAC S, 2 ANS APRÈS UN PASSAGE EN MGI

« Je viens d'obtenir mon bac S alors qu'il y a deux ans vous m'avez accueillie à la MGI d'Ambérieu. J'ai enfin décroché ce foutu bac et mon émotion est unique et si intense. En repensant à toute ma petite vie, je m'aperçois que j'en suis arrivée là grâce à vous. Je voulais vous remercier car vous m'avez aidée dans ma vie scolaire mais aussi personnelle à franchir une marche très grande qui m'emmène vers ma vie d'adulte »



© Jérôme Pallé/Onisep

■ *Dans le département de la Loire*, le recours à l'immersion en milieu professionnel est le plus souvent utilisé. Il permet de faire découvrir aux jeunes un environnement, des références et des repères différents de ceux du milieu scolaire classique. L'accompagnement éducatif s'appuie sur la gestion de cette « rupture » afin de redonner du sens à un parcours de formation et d'insertion. Les bénéfices de cette démarche sont souvent structurants pour la construction de nouveaux projets professionnels voire de vie.

■ *Dans les bassins de formation du nord ouest lyonnais*, les conseillers des CIO et ceux des missions locales, les formateurs de la MGI unissent leurs efforts à l'attention des jeunes inscrits à la MGI comme des jeunes repérés à fort risque de décrochage. Leur objectif commun est une prise de conscience effective des conséquences concrètes d'un abandon de formation et d'une sortie du système éducatif sans qualification. Cette action pose les bases d'une approche différente du projet individuel et quand cela est possible, les acteurs poursuivent leur collaboration dans le cadre du suivi du jeune concerné.

Aziz

« L'école, ce n'était pas vraiment mon truc ! Je voulais faire un apprentissage dans le bâtiment. Grâce aux stages, j'ai pu essayer plusieurs métiers et j'ai vu que la peinture me plaisait et que je me débrouillais bien. Le formateur qui s'occupait de moi m'a aidé à chercher un patron et m'a appris comment me présenter pour faire bonne impression. Les cours et tout ce qu'on a fait, m'ont permis de ne pas être perdu au début de l'année au CFA.

Dounia

« En sortant de 3^e, je ne savais toujours pas ce que je voulais faire et je me suis retrouvée sans rien à la rentrée. Mes parents étaient inquiets et moi un peu aussi. Au pôle d'insertion, j'ai trouvé une formatrice qui m'a écoutée et conseillée. J'ai repris confiance en moi, j'ai fait des stages. Au début, c'était dur mais elle m'a encouragée. J'ai vu que la vente me plaisait et que j'arrivais à faire ce qu'on me demandait. Comme on m'a parlé du CAP vente au lycée Victor Hugo, nous avons fait ensemble un dossier et j'ai été admise. Maintenant je m'accroche !

Le retour en formation :

1 l'éducation « récurrente »

Des principes

Faciliter le retour en formation initiale de toute personne souhaitant reprendre ses études après une interruption de scolarité, tel est l'objectif de l'éducation récurrente.

L'Education nationale encourage depuis plus de 20 ans au retour en formation initiale après une interruption de scolarité. L'éducation récurrente permet chaque année, dans les deux académies de Grenoble et de Lyon, le «raccrochage scolaire» de plus de 300 jeunes ou adultes sortis prématurément de l'école : 80 % depuis un an, 15 % depuis deux ans et 5 % depuis trois ans.

Ces jeunes adultes, hommes et femmes, préparent sous statut scolaire un diplôme de formation professionnelle : un tiers en CAP ou BEP, un tiers en baccalauréat professionnel et un tiers en brevet de technicien supérieur. On doit également noter que les formations suivies appartiennent très majoritairement au secteur des services.

Les candidats à l'éducation récurrente doivent systématiquement s'adresser à un centre d'information et d'orientation. Ils y rencontreront un conseiller d'orientation-psychologue qui les aidera à bien définir leur projet de formation, à mesurer les conséquences des choix opérés et à constituer leur dossier. Le conseiller d'orientation-psychologue portera également un avis sur chaque candidature.

Contact : le directeur du centre d'information et d'orientation.

Un témoignage

Stéphane, ÉLÈVE DE CLASSE TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

«MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS» (MEI)

« Après mon BEP «maintenance des systèmes mécaniques automatisés» (MSMA), j'ai effectué pas mal de petits boulots et j'ai eu des contrats d'intérim. Je me suis vite rendu compte que les postes qui m'intéressaient dans les entreprises étaient confiés au moins à des titulaires de Bac Pro. Au bout de deux ans, j'ai demandé à être admis en baccalauréat professionnel «maintenance des équipements industriels» à Saint-Martin d'Hères. J'ai été accepté et ça a très bien marché même si c'est pas facile de se remettre aux études...

Je suis le plus âgé de la classe mais cela n'est pas un problème. Au contraire, je trouve que ma présence est utile, je crois que cela motive mes camarades de classe de voir qu'il y a intérêt à bien travailler au LP.

Je crois qu'il faut laisser à beaucoup de jeunes, comme cela a été le cas pour moi, la possibilité de reprendre ses études quand on en a envie, quand on est plus mûr.



© PhotoCreate

Le retour en formation :

2 des actions expérimentales

Le lycée < nouvelle chance >

Le lycée de la Nouvelle Chance, dont les formations sont dispensées dans les locaux du lycée professionnel Magenta à Villeurbanne (69), est un dispositif innovant mis en place à l'initiative de l'académie de Lyon, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Fonds Social Européen. Il propose à des jeunes sortis du système scolaire, une formation générale, théorique et pratique sur les principes d'un suivi et d'une pédagogie individualisée et de l'alternance.

Depuis 5 ans, le lycée de la Nouvelle Chance permet à des jeunes en rupture scolaire ayant quitté le système éducatif depuis plusieurs années, de réintégrer un parcours de formation diplômant et professionnalisant (BEP et Bac Professionnel dans les domaines du tertiaire). Il prépare aux BEP métiers du secrétariat (1 an), de la comptabilité (1 an), logistique et commercialisation (1 an), aux BAC PRO secrétariat (2 ans), comptabilité (2 ans) et concerne cette année 84 élèves.

Les résultats sont probants, tant au niveau des réussites aux examens (93% de réussite en juin 2007), qu'au niveau de la réinsertion professionnelle (sur les 4 ans, 84 % des stagiaires ont trouvé un contrat de travail ou une formation de niveau supérieur dans les trois premiers mois suivant la sortie du dispositif).

Il accueille tout jeune de 18 à moins de 26 ans, sorti du système scolaire depuis au moins un an sans qualification, inscrit au sein d'une mission locale et à la recherche d'un emploi.

Stagiaire de la formation professionnelle, le jeune inscrit au lycée de la Nouvelle Chance est rémunéré par la Région ou les Assedic.

Les stagiaires sont accueillis en entreprise deux jours par semaine et pendant les vacances scolaires à l'exception des congés légaux. Ils sont suivis par un tuteur au sein de l'entreprise et par l'équipe de coordination du lycée.

Dès 2009, cette opération expérimentale va évoluer vers un réseau « nouvelle chance » s'appuyant sur plusieurs lycées professionnels. Le nombre des spécialités de formation sera augmenté élargissant ainsi les possibilités et les choix proposés aux jeunes.

Une charte pédagogique est signée entre le jeune et l'équipe pédagogique du lycée engageant chaque stagiaire dans son processus de formation.

Contact : le chef d'établissement.

www.lycee-nouvelle-chance.org

Des témoignages

SANDRINE

« Une fois qu'on a travaillé, on se rend compte que les études, ça peut servir.

MEHDI

« On a beaucoup de travail mais chacun peut avancer à son rythme, comme on est seulement douze dans la classe, c'est plus facile. Sans diplôme, on peut rien faire. C'est vraiment une nouvelle chance pour nous !

MILLE SIE, PROFESSEUR DE LETTRES-HISTOIRE

« C'est un régal de travailler avec ces élèves. Ils ont connu la galère. Ils sont plus matures, plus motivés. Je sais enfin pourquoi je fais ce métier.



© Yves Jaccaz/Onisep

Le collège et le lycée élitare pour tous (CLEPT)

Rattaché au lycée Mounier à Grenoble, le CLEPT accueille des jeunes (15/22 ans) déscolarisés qui après un temps d'errance (de six mois à plusieurs années) souhaitent renouer avec des études : enseignement général diplômant (brevet, baccalauréats L, S, ES).

Chaque année une centaine de jeunes sont rescolarisés. Le recrutement s'effectue à trois moments différents de l'année (juin, novembre, janvier) sur la base du volontariat. Celui-ci est apprécié au cours d'un entretien qui permet de clarifier l'adéquation entre l'offre du CLEPT et la demande du jeune.

Les modules de raccrochage sont proposés aux nouveaux arrivants afin qu'ils s'approprient à leurs rythmes, les règles du jeu et les enjeux de l'école, qu'ils consolident leur désir d'école.

Outre les modules de raccrochage, passage obligé pour intégrer une classe, le dispositif expérimental dispose :

- d'ateliers de pratiques culturelles et éducatives animés par des partenaires associés (archéologue, documentariste vidéo, metteur en scène ...) explorant des voies créatives dans des domaines exempts de passifs scolaires ; chaque atelier se clôt par la production/présentation d'un « chef d'œuvre » dévoilé devant un large public

- de groupes de base (inscrits dans l'emploi du temps) travaillant la règle commune, visant la construction d'une collégialité, constituant des espaces de régulation, de prise d'initiatives, d'accès à des décisions ; ces groupes de base attestent que la citoyenneté ne s'enseigne pas mais qu'elle s'acquière en s'exerçant

- de principes pédagogiques :

- donner un statut à l'erreur (cesser de pénaliser et retrouver les vertus qu'elle déploie dans la démarche scientifique),
- privilégier l'approche transdisciplinaire (exemple : un enseignement « sciences de la matière » est dispensé intégralement co/construit par des professeurs de SVT et de physique-chimie),
- initier tous les niveaux de classe (hors les terminales) au questionnement philosophique,
- formaliser le travail en équipe grâce à une concertation hebdomadaire de 4 heures pour analyser les pratiques et inventer les réponses nécessaires,
- partir des acquis des élèves et de leurs rapports singuliers aux savoirs pour installer efficacement apprentissage, tutorat et monitorat,
- partager très vite la conviction, avec les élèves, que l'équité ne se confond pas avec l'égalitarisme, que le travail scolaire doit être pris au sérieux pas au tragique, que le « teach » (enseigner) ne dispense pas du « learn » (apprendre).

Le service des enseignants (volontaires recrutés sur postes à profils) est repensé de façon à équilibrer l'enseignement et l'éducatif, l'approche individualisée et l'accompagnement de groupes. La totalité des activités mises en oeuvre est en effet prise en charge par des enseignants (pas de CPE, de surveillants, de documentaristes, de secrétaires ...).

Un conseil scientifique ainsi qu'un comité de pilotage dont la composition est fixée par le recteur, fonctionnent auprès du CLEPT.

Dans l'académie de Grenoble, le CLEPT, assume les différentes facettes de son cahier des charges :

- révéler chez d'ex-décrocheurs les aptitudes et les besoins susceptibles de tisser solidement leur mise en projet,
- favoriser conjointement, la construction d'une citoyenneté et l'obtention d'une certification diplômante,
- accompagner des cursus post-CLEPT,
- essayer les acquis de son fonctionnement en Recherche-Action (formations, publications, colloques...).

Contact : le chef d'établissement.
www.clept.org/

Des témoignages

Baptiste

« Ma décision d'arrêter fut prise le jour où j'ai réalisé que je n'existais, pour eux, qu'absent, déclenchant alors la machine à contrôler. Présent, j'étais transparent au fond de la classe. »

Jean-François, INTERROGÉ SUR CE QU'IL AURAIT FALLU LUI PROPOSER POUR ÉVITER SON DÉCROCHAGE RÉPOND :

« Pour le reste, il aurait fallu déjà, à la base, que j'apprenne plein de choses qu'on m'a jamais apprises. »

Déjà au collège dès que je suis entré en sixième, j'aurais dû apprendre à pas parler mal aux copains (...). J'aurais aimé apprendre à me comporter, à bien parler, tout ça (...). On m'a appris le français, mais on m'a jamais appris à bien parler français. On m'a appris à découper une phrase en 150 triangles rectangles ronds et conjonctions de coordination, j'ai jamais compris à quoi ça servait ça.

Virginie

« On a l'impression qu'arrêter les cours, c'est pas grave, mais en fait c'est grave, car être collégien ou lycéen, en fait c'est une identité sociale et ne plus l'être ça prive de futurs possibles mais aussi de présent. »

Les contributions de partenaires

1

Rhône-Alpes, une région engagée pour la réussite des jeunes

Soutenir les projets éducatifs des lycées

Avec le dispositif « Demain en main », la Région Rhône-Alpes soutient les projets éducatifs de tous les lycées pour contribuer tant à la réussite personnelle, professionnelle et citoyenne des lycéens, qu'à leur épanouissement.

Chaque année, 1 500 projets sont mis en place dans 460 établissements secondaires rhônalpins. Ils bénéficient à plus de 180 000 jeunes, leur permettant de développer des qualités extra-scolaires, d'apprendre en élaborant des projets, de développer autonomie et responsabilité.

Le dispositif vise aussi à favoriser l'élaboration de projets collectifs concertés entre les équipes pédagogiques, les élèves et les parents d'élèves. Ces projets partagés sont discutés au sein du conseil d'administration et du conseil de la vie lycéenne, favorisant ainsi la transversalité au sein du lycée.

Les ateliers de théâtre, de sculpture ou de cinéma, les échanges avec des lycées étrangers, les séances d'accompagnement scolaire ou de tutorat, ou encore l'organisation d'événements sur la santé publique et la prévention des risques, sont quelques-uns des projets mis en œuvre dans les lycées.

Pour permettre la réalisation de ces projets, la Région attribue une aide financière fixée à 12 € par an et par élève pour les lycées. Sa contribution financière est doublée pour les élèves scolarisés en enseignement professionnel, les sections d'enseignement professionnel et les établissements situés en ZEP.

Une action

« CONNECTONS-NOUS@ENSEMBLE »

Les élèves de la MFR La Palma s'initient à l'éducation aux médias par la préparation d'une émission de Web radio sur le thème de la solidarité (semaine de la solidarité, droits de l'enfant, découverte d'un pays).

Avec l'association « Causes communes », ils participent à des ateliers de communication, réalisent des mini reportages, des micro-trottoirs et des interviews.

« Un kiosque à journaux dans les lycées »

Menée conjointement avec les Syndicats de la Presse Quotidienne (SPQ), le réseau des documentalistes (CLEMI) et les Centres régionaux de la Documentation Pédagogique (CRDP), cette action qui conforte l'objectif de promotion de la citoyenneté consiste à mettre à la disposition des élèves 15 quotidiens régionaux, nationaux et internationaux.

L'objectif affiché est de les sensibiliser à la lecture de la presse écrite.

Depuis janvier 2008, l'opération est conduite dans 100 lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat.



Accompagner chaque élève vers la réussite

En janvier 2008, la Région Rhône-Alpes a adopté un plan d'action pour lutter contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification.

Ce plan concerne prioritairement les lycéens professionnels, un public davantage exposé à l'absentéisme et à l'abandon du cursus scolaire. Il s'appuie sur une convention de partenariat signée avec les autorités académiques et l'union régionale des missions locales.

La démarche initiée se veut l'expression d'un partenariat actif entre la Région et les acteurs de terrain : les professionnels de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi, les associations engagées dans l'action éducative, mais aussi les parents d'élèves.

Près de 130 établissements scolaires, bien souvent déjà sensibilisés à ces questions depuis longtemps, vont bénéficier de l'aide régionale : un soutien financier sur trois ans pour repérer les élèves en voie de rupture scolaire, mettre en place ou développer des actions de prévention et d'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés de différents ordres. En effet, les facteurs qui conduisent au décrochage scolaire sont multiples : difficultés financières, soucis de santé, éloignement géographique, difficultés d'apprentissage et orientation subie. Ils peuvent amener le lycéen à être démotivé, à ne plus avoir confiance en lui-même et en l'école.

Parmi les projets financés par la Région, certains sont portés par plusieurs établissements associés sur un même bassin de formation. Les ressources des centres d'information et d'orientation (CIO) comme d'ailleurs celles des entreprises et des missions locales, sont mobilisées dans les actions visant à prévenir le décrochage, mais aussi à favoriser les retours dans un parcours de formation des élèves ayant quitté l'école sans qualification.



© Jean-Luc Rigaux

Une mission d'observation permettra de mesurer les évolutions des flux d'élèves, ainsi que les impacts des actions menées dans le cadre de ce plan et publiera un rapport annuel.



Des actions

■ LE LYCÉE DES MÉTIERS LOUISE LABÉ À LYON (69)

Cet établissement est porteur d'un projet qui regroupe à la fois huit lycées professionnels dont une section d'enseignement professionnel et les quatre CIO du bassin de formation du Sud-Est de Lyon.

Des ateliers de réflexion personnelle sont proposés aux élèves en voie de rupture scolaire afin que ceux-ci puissent, en petits groupes et avec l'intervention d'un conseiller d'orientation-psychologue, retrouver l'estime de soi nécessaire à une remobilisation pour les apprentissages et la scolarité.

Ce projet collectif permet la mutualisation des expériences et un meilleur suivi des élèves.

■ LE LYCÉE PRIVÉ SAINTE-BARBE À ST-ÉTIENNE (42)

Cet établissement organise une journée d'intégration des nouveaux élèves dès la rentrée et favorise des rencontres pour informer et échanger avec les parents des élèves.

Diverses actions ont pour objectif d'amener les élèves à découvrir d'autres filières de formation que la leur, afin de leur permettre de se réorienter s'ils le souhaitent. Une aide à l'orientation approfondie est organisée pour les élèves de fin de cycle, qu'ils choisissent la vie active ou la poursuite d'études.

La formation des équipes pédagogiques est également prévue sur les problématiques du décrochage scolaire ainsi que sur l'adaptation des pratiques pédagogiques aux élèves en difficulté.

Contribuer à une orientation choisie

La Région participe à l'orientation des élèves rhônalpins, collégiens et lycéens en lien avec les autorités académiques et le monde de l'entreprise. Elle développe une politique élaborée autour de trois grandes orientations :

- Un travail de fond pour sensibiliser des élèves tout au long de l'année à la connaissance des métiers,
- L'organisation d'événements pour promouvoir les métiers mais aussi l'enseignement professionnel,
- Le renforcement de la relation école entreprise.

Les actions d'éducation à l'orientation soutenues dans le cadre du dispositif « Demain en main » portent sur la découverte de l'environnement économique et social et sur les représentations des métiers.

A titre d'exemple, les visites d'entreprises, les rencontres avec les professionnels, la pratique du théâtre interactif sur les stéréotypes et la mixité dans les métiers, ou la création de mini entreprises, sont autant d'initiatives qui peuvent être portées par les enseignants.

Le Mondial des métiers est le plus grand événement annuel de découverte des métiers pour les jeunes qui sont en voie de construire leur orientation, mais aussi pour des adultes en réorientation. Les forums locaux des métiers sont également organisés chaque année. Ces temps forts s'inscrivent dans le parcours de formation et d'orientation des élèves. Ils constituent des moments privilégiés pour rencontrer des professionnels et des jeunes en formation, assister à des démonstrations techniques et échanger sur les secteurs qui recrutent. Une bonne préparation des visites est exigée pour mieux éclairer l'élève sur la réalité des métiers.

La Région apporte son soutien à une quinzaine de forums. Ceux-ci suivent une charte dont l'objectif est d'assurer une plus grande représentativité des partenaires concernés et des territoires. Ils assurent ainsi une complémentarité avec le Mondial des métiers et sont répartis sur l'ensemble des départements.

Enfin, avec le programme d'action école/entreprise en Rhône-Alpes développé en partenariat avec les rectorats de Lyon, de Grenoble et le MEDEF, des initiatives sont dédiées à une meilleure connaissance réciproque de deux mondes parfois éloignés l'un de l'autre. La principale action porte sur l'information d'enseignants, de conseillers d'orientation-psychologues et de conseillers de missions locales sur le fonctionnement de l'entreprise. Ces rapprochements permettent ensuite de monter des projets plus adaptés aux réalités du monde économique.

« Favoriser l'égalité en réduisant les coûts de la scolarité »

Les difficultés financières peuvent être à l'origine des sorties prématurées du système scolaire. La gratuité de la scolarité peut, en revanche, contribuer à une égale réussite de tous les élèves. A cette fin, plusieurs mesures destinées aux lycéens et à leur famille sont mises en place.

La Région agit en faveur de la gratuité des manuels scolaires grâce à la « carte M'ra ! » laquelle bénéficie à près de 300 000 jeunes, pour un budget de 16 M€. L'acquisition du premier équipement professionnel est également prise en compte par la « Bourse d'Équipement Professionnel des Jeunes », attribuée à 26 000 lycéens scolarisés dans l'enseignement professionnel (CAP, BEP et Bac Pro) pour un budget avoisinant 4 M€.

Enfin, pour encourager les jeunes à la mobilité internationale, le « dispositif Explo'ra Initial » aide plus de 2 000 lycéens par an en CAP, BEP, Bac Pro ou BTS à partir pour leur stage d'études d'une durée de 3 à 16 semaines.



Permettre aux jeunes sans qualification et aux demandeurs d'emploi de reprendre une formation

La Région a pour mission de développer une offre de formation des jeunes sans qualification et des demandeurs d'emploi dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Elle coordonne les réseaux d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement aux rhônalpins pour leur permettre de construire des parcours d'accès à l'emploi ou à une évolution professionnelle.

Pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme ou sans qualification vers une recherche de formation ou d'emploi, la Région Rhône-Alpes a mis en place des outils dont chacun peut se saisir dans les structures d'accompagnement ou d'insertion. Les missions locales et les agences locales pour l'emploi, en effet, prescrivent l'entrée en formation des personnes après les avoir préalablement accompagnées à faire le bilan de leur parcours initial et validé l'opportunité de la formation.

Son intervention s'organise autour de quelques axes majeurs :

- Informer et professionnaliser les acteurs de la formation et de l'orientation,
- Développer la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi en finançant des actions et des prestations d'aide à l'orientation pour l'insertion professionnelle,
- Accompagner vers l'emploi.

Le PRAO : un animateur des réseaux d'orientation

Afin d'améliorer les conditions d'information et d'orientation des rhônalpins, la Région, l'Etat et les partenaires sociaux ont créé le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO). Ce groupement d'intérêt public a pour mission de :

- Développer des outils d'orientation sur les certifications professionnelles et la Validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Animer la coopération entre les réseaux accueillant le public,
- Assurer le rôle de cellule ressource régionale pour la validation des acquis de l'expérience,
- Prendre en charge les missions de centre d'animation et de ressources d'information sur les formations en Rhône-Alpes et d'observatoire régional emploi-formation Rhône-Alpes.

Le site www.prao.org est ouvert au public depuis le printemps 2007.



© Hervé Hugues

Une offre de formation adaptée

L'offre de formations collectives doit répondre à quatre objectifs : développer des habiletés sociales, acquérir et consolider les apprentissages de base, découvrir les métiers, le monde du travail et de l'entreprise et définir un projet professionnel. Les mini-stages visent ainsi à la découverte du milieu de l'entreprise, au cours d'une immersion en entreprise de courte durée (1 jour à 1 mois) et facilitent le choix d'orientation professionnelle. La Région finance également des projets collectifs de découverte des métiers qui sensibilisent les personnes en difficulté d'insertion

professionnelle sur les activités professionnelles ou la création d'activité, ainsi que des prestations bilan jeunes mises en oeuvre par le réseau des CIBC (Centres interinstitutionnels de bilans de compétence).

Enfin, la Région peut soutenir, au cas par cas, des formations collectives lorsque des employeurs s'engagent à recruter dans le cadre du Contrat d'aide et de retour à l'emploi (Cared).

Soutenir les projets personnels et professionnels et valider les compétences

Le dispositif de Promotion Sociale et Professionnelle permet à des salariés de suivre une formation, hors du temps de travail, afin de développer ses compétences, de se remettre à niveau ou de préparer des concours pour s'adapter à un nouvel environnement de travail, se maintenir dans leur emploi ou préparer une reconversion.

Par ailleurs, la validation des acquis de l'expérience est un enjeu fort pour permettre aux rhônalpins de se former tout au long de leur vie. Un protocole d'accord a été conclu entre la Région, l'Etat et les partenaires sociaux pour convenir d'une politique régionale concertée de développement de la VAE. Trois axes sont privilégiés : l'information et le conseil en VAE réalisé par les réseaux d'accueil, d'information et d'orientation ; l'accompagnement des candidats et le développement des certifications.

Une action

LES STAGES D'EXPIRIENCE PROFESSIONNELLE

Afin de faciliter l'accès au monde de l'entreprise pour les jeunes, la Région met en place des stages d'expérience professionnelle (SEP), réalisés en partie en entreprise et en partie en centre de formation. Ces stages sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, dits primo demandeurs d'emploi. Ils concernent environ 750 jeunes, chaque année.

Les contributions de partenaires

2 des associations...

La mission régionale Rhône-Alpes d'information sur l'exclusion (MRIE)

En 2007, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) a coordonné une réflexion croisée entre parents de milieux populaires et professionnels de l'Éducation nationale sur le décrochage scolaire. Accompagnée par le sociologue Daniel Thin, cette démarche a impliqué des parents du collectif Paroles de femmes et d'ATD Quart Monde et un groupe de professionnels : infirmiers, assistants sociaux, conseillers d'orientation, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement et enseignants en école, en collège ou en lycée professionnel.

Les parents de milieux populaires veulent que leurs enfants « bénéficient des mêmes chances que les autres, du meilleur enseignement possible, parce que, disent-ils, quand on pense école, on pense réussite ». Ils veulent que : « soient valorisés les talents des enfants et familles des quartiers populaires et que le regard porté sur eux change ».

Mais il y a un différend entre l'école et les familles du monde populaire. Le partenariat nécessaire entre parents et professionnels ne va pas de soi. Il est à construire, il nécessite un travail important de croisement des savoirs, des représentations réciproques et des pratiques, pour mettre en œuvre une démarche de co-éducation où les parents sont reconnus comme premiers éducateurs de leurs enfants et associés comme acteurs dans une relation de confiance. L'enfant peut d'autant mieux s'investir dans les apprentissages, qu'il sent que l'école prend en compte ce qu'il vit pour donner sens aux apprentissages, qu'il peut être fier de ses parents, de son milieu puisque l'école associe ses parents.

Si une relation de qualité entre parents de milieux populaires et professionnels de l'Éducation nationale n'est pas suffisante pour lutter contre le décrochage scolaire, elle est cependant un préalable à toute action efficace.

« Nous avons découvert, parce qu'expérimenté, l'importance de la rencontre avec les parents. Nous avons également découvert notre capacité mutuelle à apprendre les uns des autres » soulignent les professionnels. Ils ont également acquis la certitude que la lutte contre le décrochage scolaire passe pour eux par une véritable connaissance du public auquel ils s'adressent et ont retenu la question de la réflexion sur le

rôle des apprentissages dans le phénomène du décrochage : « il nous faut sortir de l'approche et de l'analyse strictement socio-économique du phénomène pour interroger nos pratiques d'enseignants ».

On relève parmi les changements observés : le changement de regards des uns sur les autres, le désir mutuel de continuer un dialogue, de demander un rendez-vous avec l'enseignant, la fierté des enfants de voir leurs parents en dialogue avec leur enseignant, des pratiques professionnelles modifiées et des initiatives innovantes dans certains établissements...

Les parents ont affirmé leur difficulté à trouver leur place dans les fédérations de parents d'élèves et ont souligné l'importance d'espace tiers, joué ici par la MRIE.

Dans les quartiers, ce rôle peut être joué par un centre social ou tout autre structure ou association en capacité de rejoindre les parents de milieu populaire.

Contact : MRIE, 14 rue Passet, 69007 Lyon
tél. 04 37 65 01 93



© Jérôme Pallé/Onisep

L'association La Bouture

La Bouture a été créée en 1996 pour lutter contre le décrochage scolaire. A l'origine de publications collectives et de colloques, elle a mis également en place des actions concrètes pour prévenir et lutter contre le décrochage :

- **permanence d'accueil des familles et des jeunes** en phase de décrochage ou en décrochage avéré,
- **ateliers de raccrochage** pour des jeunes ayant besoin de redéfinir un projet de vie (études, formation, activité professionnelle),
- **tutorat individuel dans des collèges volontaires** du bassin grenoblois - étudiant accompagnant un élève, en risque de décrochage, une heure par semaine, pendant l'année scolaire -,
- **formation des acteurs** de l'éducation : chefs d'établissement, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux et autres professionnels dépendant d'institutions diverses,
- **constitution et mise à jour d'une base de données - observatoire** des jeunes en décrochage, afin de proposer des améliorations pour leur prise en charge.

Contact : Association La Bouture
11 cours Jean Jaurès - 38000 Grenoble
tél. 04 76 17 09 46
mél : la-bouture@wanadoo.fr
site : <http://la-bouture-ovh.org>



© Hervé Hugues

Un témoignage

Secoura, LYCÉENNE ACCOMPAGNÉE PAR UN ÉTUDIANT BÉNÉVOLE DE L'AFEV

« Avec mon étudiant tuteur, nous nous voyons deux fois par semaine pour travailler sur mes difficultés et sur l'organisation de mon travail. Il m'aide aussi à me faire découvrir ce que je pourrais faire après mon bac. Au mois de décembre, nous avons assisté ensemble à un cours d'économie à l'université ; ça m'a beaucoup plu car j'ai pu voir le déroulement des cours à la fac.

Au mois de janvier, nous avons été ensemble au Salon de l'Étudiant où nous avons pu nous renseigner auprès de personnes qualifiées. Maintenant, notre travail, quand on se voit, est plutôt ciblé sur l'orientation, les meilleures voies à prendre. L'entente avec mon tuteur est bonne, on ne perd pas notre temps.

De temps en temps, il m'aide dans mon travail scolaire et pour acquérir de bonnes méthodes pour travailler. Dans un mois, nous devons aller à l'Opéra et assister à un cours d'anglais à l'université. Ce projet est intéressant, cela nous permet de ne pas se tromper sur notre orientation à prendre.

L'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)

L'AFEV, créée en 1991, est une association intervenant dans le champ de l'éducation non-formelle. Elle propose des projets d'accompagnements éducatifs s'adressant à des enfants et à des jeunes en difficultés scolaires ou sociales.

En mobilisant chaque année des étudiants bénévoles dans des quartiers défavorisés, l'AFEV développe des actions dans le domaine de la mobilité et de l'ouverture culturelle.

C'est dans ce sens que l'action « Collégiens, lycéens aujourd'hui, étudiants demain » a été créée. Il s'agit d'un accompagnement individualisé réalisé par un étudiant bénévole, 2 h par semaine au domicile de collégiens de classes de 4^e ou de 3^e et de lycéens et portant sur des problématiques spécifiques propres à ce public : méthodologie, questionnement sur l'orientation (rencontre avec des professionnels, visite de l'université...), ouverture culturelle...

Contact : Cécile CASEY,
déléguée régionale Rhône-Alpes
cecile.casey@afev.org

Adresses utiles :

les Centres d'Information et d'Orientation (CIO)

Les CIO reçoivent tout public recherchant informations et conseils sur les études et les professions. Il est possible d'y rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue pour l'aide à la définition et la mise en oeuvre d'un projet de formation et d'insertion. Ils sont ouverts gratuitement aux jeunes scolarisés ou non, aux parents, aux étudiants et aux adultes à la recherche d'une formation. Grâce à une bonne connaissance des formations, des métiers et des adolescents, les conseillers d'orientation-psychologues peuvent apporter une aide efficace aux élèves en voie de décrochage ainsi qu'aux familles et aux équipes enseignantes.

01 Ain

AMBÉRIEU 01505
Rue Marcel Paul BP 512
☎ 04 74 38 33 46

BELLEGARDE-SUR-VALSERINE
01206 cedex
12 rue Joliot Curie BP 612
☎ 04 50 56 06 13

BELLEY 01306
Îlot Grammont BP 122
☎ 04 79 81 08 65

BOURG-EN-BRESSE 01003
34 rue du Général Delestraint
BP 106
☎ 04 74 21 34 08

YONNAX 01100
22 rue Victor Hugo BP 25
☎ 04 74 77 94 22

TRÉVOUX 01600
627 route de Jassans
☎ 04 74 08 97 59

07 Ardèche

ANNONAY 07102 cedex
cité du Zodiaque, Bâtiment H
☎ 04 75 33 29 67

AUBENAS 07204 cedex
La Passerelle, Les Oliviers
BP 192
☎ 04 75 93 72 88

PRIVAS 07006 cedex
centre administratif, BP 618
☎ 04 75 64 54 45

TOURNON 07301 cedex
6 bis place Carnot
☎ 04 75 08 14 52

26 Drôme

MONTELMAR 26200
Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
☎ 04 75 51 86 28

ROMANS 26105
4 allée Pascal BP 228
☎ 04 75 70 39 90

VALENCE 26000
Le Polygone
3 place Alain-Fournier
☎ 04 75 82 37 60

38 Isère

BOURGAIN JALLIEU 38312
cedex
17 avenue d'Italie BP 485
☎ 04 74 93 47 17

COUBLEVIE 38500
Les Allobroges
765 route du Guillon
BP 86 - ☎ 04 76 05 30 63

GRENOBLE 38000
10 rue de Belgrade
☎ 04 76 87 45 63

GRENOBLE 38100
23 ter rue Anatole-France
☎ 04 76 84 41 10

GRENOBLE 38100
58 avenue Marcelin-Berthelot
☎ 04 76 25 22 80

PONT-DE-CHERUY 38230
33 cours de la Liberté
☎ 04 37 42 65 30

ST-MARCELLIN 38161
Maison de l'Economie
7 rue du Colombier
☎ 04 76 38 07 29

ST-MARTIN D'HERES
38400
8 rue Jean Vilar
☎ 04 76 25 14 09

VIENNE 38200
6 rue des Célestes
☎ 04 74 85 16 44

VILLEFONTAINE 38090
centre de St-Bonnet BP 52
☎ 04 74 96 27 28

VIZILLE 38220
187 rue Docteurs Bonnardon
☎ 04 76 68 14 22

42 Loire

FIRMINY 42700
3 rue de l'Ecole
☎ 04 77 56 40 22

MONTBRISON 42601
Parc des Comtes du Forez
BP 24
☎ 04 77 58 53 77

ROANNE 42300
5 avenue Carnot
☎ 04 77 71 30 69

SAINT-CHAMOND 42400
Pôle jeunesse des Pays du Gier
56 bd Waldeck-Rousseau
☎ 04 77 22 22 88

SAINT-ETIENNE 42000
7 rue Saint-Exupéry
☎ 04 77 93 56 69

SAINT-ETIENNE 42100
Jardin des Plantes
22 rue Paul Petit
☎ 04 77 49 58 80

SAINT-ETIENNE 42100
7 rue Paul Gauguin
☎ 04 77 25 31 55

69 Rhône

BRON 69500
10 bis square Laurent
Bonnevay
☎ 04 72 37 25 72

DÉCINES-CHARPIEU
69150
Place Henri Barbusse
☎ 04 78 49 23 54

GIVORS 69700
Rue des Droits de l'Homme
☎ 04 72 24 16 44

LYON 1^{er} - 69001
1 place des Terreaux
☎ 04 78 28 37 09

LYON 3^e - 69003
23 rue de la Part-Dieu
☎ 04 72 84 66 80

LYON 5^e - 69005
52 bis avenue du
Point du Jour
☎ 04 78 36 83 34

LYON 9^e - 69009
39 rue Pierre Baizet
☎ 04 78 47 82 47

OULLINS 69600
Parc Chabrières
44 Grande Rue
☎ 04 78 50 17 40

RILLIEUX-LA-PAPE 69140
50 avenue de l'Europe
☎ 04 78 88 01 82

SAINT-PRIEST 69800
Impasse Jacques Brel
☎ 04 78 20 89 83

VAULX-EN-VELIN 69120
2 chemin du Puits
☎ 04 78 80 39 19

VÉNISSIEUX 69200
19 rue Jean Cagne
☎ 04 78 70 72 40

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE 69400
63 avenue St-Exupéry
☎ 04 74 68 11 43

VILLEURBANNE 69602
114 rue Francis de Pressensé
BP 5003
☎ 04 78 93 16 25

Centre d'information internationale
LYON 7^e - 69007
25 rue Jaboulay
☎ 04 72 73 24 95

73 Savoie

ALBERTVILLE 73207
45 avenue Jean Jaurès
BP 109
☎ 04 79 32 06 83

CHAMBERY 73000
321 chemin des Moulins
☎ 04 79 33 84 00

MOUTIERS cedex 73602
62 rue des Coccinelles BP 55
☎ 04 79 24 01 48

ST-JEAN-DE-MAURIENNE
73300
247 rue de la République
☎ 04 79 64 07 56

74 Haute-Savoie

ANNECY 74016 cedex
114 avenue de France BP 804
☎ 04 50 27 64 54

ANNEMASSE 74107 cedex
14 avenue Général de Gaulle
BP 358
☎ 04 50 38 15 23

CLUSES 74300
2 avenue de Chatillon
☎ 04 50 98 78 88

THONON-LES-BAINS 74200
6 avenue François de Sales
☎ 04 50 71 17 53



© Lucas Schifres/Onisep

Adresses utiles :

MGI : les pôles d'insertion (académie de Grenoble)

Les pôles d'insertion scolarisent les élèves de plus de 16 ans sans solution de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle et les accompagnent dans la construction d'un itinéraire adapté et réaliste vers la qualification pendant une année scolaire.

07 Ardèche

PRIVAS 07006 cedex
Lycée Vincent d'Indy
9 bd du Lycée BP 628
☎ 04 75 65 68 91

TOURNON-SUR-RHONE 07301
cedex
Lycée Marius Bouvier
69 avenue Lamastre BP 117
☎ 04 75 07 53 80

AUBENAS 07005 cedex
Lycée professionnel Astier
quartier Roqua BP 145
☎ 04 75 35 78 52

26 Drôme

VALENCE 26901 cedex 9
Lycée professionnel J Algoud
37 avenue B. de Laffemas BP 26
☎ 04 75 42 34 45

ROMANS-SUR-ISERE 26102
Lycée Triboulet
55 avenue Gambetta BP 1112
☎ 04 75 05 33 36

MONTELMAR 26216 cedex
Lycée professionnel
24 avenue des Catalins BP 359
☎ 04 75 00 65 43

PIERRELATTE 26702
Lycée professionnel L. de Vinci
avenue Becquerel BP 143
☎ 04 75 96 87 41

38 Isère

GRENOBLE 38029 cedex
Lycée Emmanuel Mounier
6 avenue Marcelin Berthelot
☎ 04 76 46 21 18

GRENOBLE 38029 cedex
Lycée professionnel André Argouges
61 avenue Léon Jouhaux
☎ 04 76 44 96 76

VOIRON 38506 cedex
Lycée Ferdinand Buisson
21 bd Kofler BP 209
☎ 04 76 91 94 68

ST-MARCELLIN 38160
Lycée La Saulaie BP 80
☎ 04 76 38 10 52

LA TOUR DU PIN 38351
Lycée Elie Cartan
square de la Libération BP 12
☎ 04 74 97 41 15

CHARVIEU CHAVAGNEUX 38230
Collège
77 avenue du Collège BP 5
☎ 04 78 32 25 03

BOURGOIN JALLIEU 38309 cedex
Lycée professionnel Gambetta
BP 412
14 avenue Gambetta
☎ 04 74 28 32 31

ROUSSILLON 38154 cedex
Lycée professionnel de l'Edit
BP 73
☎ 04 74 11 11 92

VIENNE 38200 cedex
Lycée Galilée
124 avenue Général Leclerc
BP 145
☎ 04 37 02 05 93

73 Savoie

CHAMBERY 73020
Lycée professionnel Louis Armand
321 rue du Grand Champ BP 24
☎ 04 79 72 30 30

74 Haute-Savoie

CRAN GEVRIER 74962 cedex
Lycée professionnel les Carillons
3 avenue de Prélevet BP 26
☎ 04 50 52 17 90

ANNEMASSE 74107 cedex
Lycée professionnel le Salève
59 route d'Etrembières BP 353
☎ 04 50 87 17 15

CLUSES 74302 cedex
Lycée professionnel de la Vallée de
l'Arve
7 avenue de Margencel BP 210
☎ 04 50 98 81 67

THONON-LES-BAINS 74207 cedex
Lycée professionnel le Chablais
chemin de Morcy BP 166
☎ 04 50 70 34 34

Adresses utiles :

MGI : les pôles relais en lycée (académie de Grenoble)

Ils permettent un accompagnement individualisé d'élèves en situation de rupture au lycée, afin de les aider à construire en dehors de leur classe, pendant un temps défini, leur projet d'orientation et de reprise d'études.

26 Drôme

MONTELMAR 26216 cedex
Lycée les Catalins
24 avenue des Catalins BP 359
☎ 04 75 00 65 47

VALENCE 26901 cedex 9
Lycée Jules Algoud
37 avenue B. de Laffemas BP 26
☎ 04 75 82 61 35

38 Isère

SEYSSINET-PARISSET 38170
Lycée Aristide Bergès
Rue Aimé Bouchayer
☎ 04 76 27 74 89

L'ISLE D'ABEAU 38081
Lycée Philibert Delorme
68 bd St-Hubert BP 10
☎ 04 74 27 19 00

73 Savoie

CHAMBERY 73020
Lycée Louis Armand
321 rue du Grand champ BP 24
☎ 04 79 72 30 30

74 Haute-Savoie

ANNECY 74008
Lycée Gabriel Fauré
2 avenue du Rhône BP 313
☎ 04 04 50 45 97 63

ANNEMASSE 74107 cedex
Lycée des Glières
2 avenue de Verdun BP 527
☎ 04 50 43 93 20

Adresses utiles :

MGI : les pôles d'insertion (académie de Lyon)

Ils accueillent, conseillent et accompagnent tous les élèves de plus de 16 ans sans solution de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle. Ils conduisent un accompagnement individualisé d'élèves en situation de rupture avec leur établissement. Ils sont à la disposition et en lien avec l'ensemble des équipes éducatives de leur territoire.

01 Ain

AMBERIEU EN BUGEY 01505 cedex

LP Lycée des métiers A. Berard
223 rue A. Berard
☎ 04 74 38 01 99

BELLIGNAT 01100

LP Lycée des métiers A. Carne
1 rue P. et M. Curie
☎ 04 74 81 97 97

BOURG EN BRESSE 01011

Lycée des métiers M. Parde
47 avenue Alsace Lorraine
☎ 04 74 32 76 75

BELLEGARDE SUR

VALSERINE 01206

Lycée polyvalent St-Exupéry
15 avenue St-Exupéry
☎ 04 50 56 61 40

42 Loire

FIRMINY 42704

Lycée professionnel A. Camus
32 bis rue de la Loire
☎ 04 77 40 17 14

ST-ETIENNE 42014

Lycée professionnel Benoît Fourneyron
24 rue Virgile
☎ 04 77 46 30 50

ST-ETIENNE 42021

Collège Jules Vallès
3 rue du puits Thibaud
☎ 04 77 49 47 37

ROANNE 42328

Lycée Jean Puy
rue Jean Puy
☎ 04 77 71 24 60

69 Rhône

DECINES-CHARPIEU 69150

Lycée professionnel Henri Becquerel
43 rue Sully
☎ 04 78 49 90 95

LYON 69002 (2e)

Collège Jean Monnet
18 rue Seguin
☎ 04 78 42 93 54

LYON 69372 (8e)

Lycée Colbert
20 rue L. Jouvét
☎ 04 78 00 85 59

LYON 69008 (8e)

Lycée professionnel J. Lurçat
40 rue Ludovic Arrachart
☎ 04 72 78 01 60

LYON 69256 (9e)

Lycée professionnel
La Sauvagère
5 rue Communiau
☎ 04 78 83 99 20

OULLINS 69600

Collège Pierre Brossolette
19 bd Général de Gaulle
☎ 04 78 51 02 17

RILLIEUX LA PAPE 69140

Collège Maria Casarès
115 rue Ampère
☎ 04 72 01 81 10

VAULX EN VELIN 69120

LP Lycée des métiers Les Canuts
2 rue Ho Chi Minh
☎ 04 37 45 20 00

VAULX EN VELIN 69515

Collège Pierre Valdo
11 chemin Claude Debussy
☎ 04 78 79 51 30

VENISSIEUX 69694

Collège Elsa Triolet
3 avenue Division Leclerc
☎ 04 72 89 00 00

VILLEFRANCHE SUR SAONE 69651

LPO Louis Armand
avenue du Beaujolais
☎ 04 74 02 30 00

VILLEURBANNE 69100

Collège Jean Vilar
15 rue des Jardins
☎ 04 78 80 80 87

VILLEURBANNE 69602

Etablissement régional enseignement
pour déficients de la vue
32 rue de France
☎ 04 78 03 98 98

Pour en savoir plus sur la MGI

Grenoble ➤ www.ac-grenoble.fr/mgi

Lyon ➤ www.orientation-lyon.org

Adresses utiles :

les Missions Locales ou Permanences d'accueil information et orientation (PAIO)

Ces services constituent le réseau des structures d'accueil des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Leur tâche est de faciliter la transition professionnelle et de lutter contre l'exclusion des jeunes par la mobilisation de tous, jeunes, élus, services publics, entreprises, partenaires sociaux, associations, autour d'une politique locale d'insertion des jeunes.

01 Ain

AMBERIEU EN BUGEY
cedex 01505
13 av. R. Salengro BP 522
☎ 04 74 34 61 22

BELLEGARDE 01200
4 rue Marius Pinard
☎ 04 50 48 09 86

BELLEY 01300
11 bd de Verdun
☎ 04 79 81 53 75

BOURG EN BRESSE
01000
5 ter avenue des Sports
☎ 04 74 45 35 37

GEX 01170
41 rue Dompardon
Le clos des abeilles
☎ 04 50 41 60 46

MIRIBEL 01700
65 rue du Tour
☎ 04 72 88 08 88

YOYONNAX 01100
40 rue René Nicod
☎ 04 74 73 51 66

TREVOUX 01600
627 route de Jassans
☎ 04 74 08 97 54

07 Ardèche

ANNONAY 07100
Cité du Zodiaque, Bât. D
☎ 04 75 67 05 07

ANNONAY 07100
Maison des services
publics Place de la liberté
☎ 04 75 69 29 03 (siège)

AUBENAS 07200
2 place Jean Marze
☎ 04 75 89 20 00

LAMASTRE 07270
5 rue Désiré Bancel
☎ 04 75 06 41 22

LE TEIL 07400
Maison Astier, 78 rue Kléber
☎ 04 75 49 49 37

PRIVAS 07000
11 boulevard du lycée
☎ 04 75 64 36 13

TOURNON-SUR-RHÔNE
07300
95 av. de Nîmes Entrée C
☎ 04 75 07 28 18

VOULTE-SUR-RHÔNE
(LA) 07800
Parc Baboin
avenue du Général Voyron
☎ 04 75 62 42 02

VALLON PONT D'ARC
07150
Maison de la Saisonnalité
285 vieille route du Pt d'Arc
☎ 04 75 88 17 44

ST-AGREVE 07320
site de proximité des
Boutières, centre socio-
culturel, place de Verdun
☎ 04 75 30 20 68

ST-MARTIN DE
VALAMAS 07310
site de proximité des
Boutières, rue Garail BP 6
☎ 04 75 30 50 82

ST-PERAY 07130
Mairie, BP 108
place de l'Hôtel de Ville
☎ 04 75 81 77 77

26 Drôme

CHAPELLE-EN-VERCORS
(LA) 26420
avenue des Grands
Goulets, Maison du Paysan
et du Vercors
☎ 04 75 48 24 70

CREST 26401 cedex
3 rue des Cuirettries
BP 309
☎ 04 75 76 70 67

DIE 26150
42 rue Camille Buffardel
☎ 04 75 22 21 04

LIVRON-SUR-DRÔME
26250
Conciergerie-mairie
☎ 04 75 61 11 60

MONTÉLIMAR 26201
35 bd Général de Gaulle
BP 25
☎ 04 75 00 70 30

MONTÉLIMAR cedex
26200
1 place Clémenceau
Pracomptal
☎ 04 75 01 99 94

NYONS 26110
Ancien Hôtel de Ville
☎ 04 75 26 17 03

PIERRELATTE 26700
Maison de l'Emploi et de
la Formation
7 bd Frédéric Mistral
☎ 04 75 96 80 40

ROMANS 26105 cedex
3 place du Champ de
Mars BP 197
Accueil jeunes
☎ 04 75 70 79 40
Administration/partenaires
☎ 04 75 70 79 41

VALENCE 26905 cedex 9
41 rue Amblard
☎ 04 75 82 01 80

VALENCE 26905 cedex 9
1 rue Rossini BP 137
☎ 04 75 78 20 60

VALENCE 26905 cedex 9
95 ter chemin du Valentin
☎ 04 75 82 45 16

ST-VALLIER 26240
3 avenue du Québec
☎ 04 75 23 42 66

38 Isère

BEAUREPAIRE 38270
13 rue de la République
BP 38
☎ 04 74 79 18 18

BOURGAIN-JALLIEU
38300
20 place Charlie Chaplin
☎ 04 74 19 08 01

CÔTE-SAINT-ANDRÉ
(LA) 38260
Maison des Services
publics
3 avenue de Verdun
☎ 04 74 20 83 41

CROLLES 38920
147 rue du Pré de l'Horme
☎ 04 76 08 08 70

CROLLES 38920
Espace jeunes
☎ 04 76 72 25 58

DOMÈNE 38420
5 bis rue Marius Charles
annexe Mairie
☎ 04 76 77 51 90

ECHIROLLES 38130
31 rue de N. Niémen
immeuble le Palladio
☎ 04 76 23 67 80

EYBENS 38320
7 rue de la Boétie
☎ 04 76 24 02 45

FONTAINE 38603
72 mail M. Cachin BP 122
☎ 04 76 53 34 10

GRENOBLE 38000
16 bd Agutte Sembat
☎ 04 76 86 58 58

MEYLAN 38240
M.I.E.
2 allée des Mitrailères
☎ 04 76 04 14 50

MORESTEL 38510
574 rue P. Claudel BP 34
☎ 04 74 80 40 36

MURE (LA) 38350
Zl des Marais
☎ 04 76 30 30 90

PONTCHARRA 38530
Village d'entreprises du
Bréda
Maison pour l'emploi
☎ 04 76 97 81 85

PONT DE CHERUY
38231 cedex
6 place des 2 Fontaines,
Chavanoz BP 30
☎ 04 72 46 90 40

PONT-DE-CLAIX (LE)
38800
4 rue Paul Breton
☎ 04 76 29 86 20

RENADE 38140
750 rue de la République
Centre socio-culturel
☎ 04 76 91 22 51

ROUSSILLON 38150
HLM Bel Air, bâtiment A
☎ 04 74 86 48 61

ST-EGREVE 38120
PAIO
4 avenue du Général de
Gaulle
☎ 04 76 13 18 05

ST-MARCELLIN 38163
cedex
Maison de l'Economie
BP 63
7 rue du Colombier
☎ 04 76 38 45 48

ST-MARTIN D'HERES
38400
14 rue Marceau Leyssieux
☎ 04 76 51 03 82

TOUR-DU-PIN (LA)
38110
chemin de Rhodes
☎ 04 74 83 56 56 (siège)
☎ 04 74 97 64 67
(antenne)

VIENNE 38200
9 rue Laurent Florentin
☎ 04 74 78 37 90

VILLEFONTAINE 38091
cedex 9 Carré Léon Blum
BP 34 ☎ 04 74 96 56 86

VILLARD DE LANS
38250
PAIO - Maison de l'emploi
des 4 montagnes - L'Adret
112 av. Professeur Debré
☎ 04 76 95 94 38

VIZILLE 38220
205 chemin des Mattons
☎ 04 76 78 88 76

VOIRON 38511 cedex
40 rue Mainssieux BP 363
Immeuble le Quartz
☎ 04 76 93 17 18

42 Loire

ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON 42160
28 rue Emile Reymond
Le Forum
☎ 04 77 36 69 18

FIRMINY 42700
44 bis rue de la Tour Varan
☎ 04 77 10 19 99

MONTBRISON 42600
12 rue de la Préfecture
Maison des permanences
☎ 04 77 58 42 03

RIVE DE GIER 42800
100 rue Jean Jaurès
Immeuble le Phénix
☎ 04 77 75 56 87

ROANNE 42300
2 rue Molière
Maison de la formation
☎ 04 77 68 42 88

ST-CHAMOND 42400
56 bd Waldeck Rousseau
Pôle Jeunesse
☎ 04 77 29 98 00

ST-ETIENNE 42000
16 rue Polignais
☎ 04 77 49 27 49

ST-ETIENNE 42000
9 bd P. Mendès France /
18 rue Râteau
☎ 04 77 01 08 48
(cellule emploi)

69 Rhône

AMPLEPUIS 69550
MJC, 10 rue de Belfort
☎ 04 74 89 37 82

ARBRESLE (L') 69210
3 rue Pierre Semard
☎ 04 74 01 19 32

BELLEVILLE-SUR-SAONE 69220
8 rue du 14 juillet
☎ 04 74 06 12 30

BRON 69676 cedex
240 avenue Gal de Gaulle
☎ 04 78 26 18 64

CALUIRE 69300
Maison de l'emploi
18 rue Paul Painlevé
☎ 04 72 27 25 25

CONDRIEU 69420
1 place des Droits de
l'Homme
☎ 04 74 56 89 46

DECINES 69150
11 avenue Jean Jaurès
☎ 04 72 93 39 06

DECINES CHARPIEU
69150
32 rue de la République
☎ 04 72 05 65 70

FEYZIN 69320
20 rue de la Mairie
Maison de l'Emploi
☎ 04 72 21 46 66

FONTAINES-SUR-SAONE 69270
20 rue Ampère
les Marronniers
☎ 04 72 27 45 50

GIVORS 69702 cedex
6 rue Jacques Prévert BP 7
☎ 04 72 24 20 12

GIVORS 69700
7 place Jean Jaurès
☎ 04 72 24 20 12
(annexe centre ville)

GRIGNY 69520
Maison de la formation
8 impasse Jacques Brel
☎ 04 37 20 01 52

LYON 69226 cedex 02
10 quai Jean Moulin
BP 2026
☎ 04 72 56 99 99

LYON 69001
Pôle Emploi Ressources
Pentes (1^{er} 2^e 4^e 6^e)
2 rue des Pierres plantées
☎ 04 72 10 60 00

LYON 69003
Pôle Emploi Ressources
Moncey Voltaire (3^e)
8 rue Verlet Hanus
☎ 04 78 62 39 89

LYON 69008
Pôle Emploi Ressources
Bachut (7^e 8^e)
307 avenue Berthelot
☎ 04 72 78 59 00

LYON 69009
Pôle Emploi Ressources
Vaise (5^e 9^e)
5 rue Roger Salengro
☎ 04 72 19 21 21

MEYZIEU 69330
2 bis rue René Fusier
☎ 04 78 04 05 80

MIONS 69780
57 rue des Broses
Catem
☎ 04 72 23 62 51

NEUVILLE-SUR-SAÔNE
69250
4 avenue Carnot
☎ 04 78 98 20 49

OULLINS 69600
12 rue du Colonel
Sebbane
☎ 04 72 66 17 50

RILLIEUX-LA-PAPE
69140
62B avenue de l'Europe
☎ 04 72 01 80 30

SAINT-FONS 69190
12 rue Pasteur
☎ 04 78 70 74 44

SAINT-FONS 69190
cedex
Place du Pentacle
☎ 04 72 89 39 99

**SAINT-LAURENT-DE-
CHAMOUSSET** 69930
Route de Lyon
☎ 04 74 26 55 01

SAINT-PRIEST 69800
20 rue Bel Air
☎ 04 72 23 05 06

**SAINT-SYMPHORIEN-
D'OZON** 69360
15 rue Centrale
☎ 04 78 02 50 03

TARARE 69170
Place Victor Hugo
☎ 04 74 05 00 30

TASSIN-LA-DEMI-LUNE
69160
3 av. du Général Brosset
☎ 04 72 59 18 80

THIZY 69240
27/29 rue Jean Jaurès
☎ 04 74 64 20 61

VAULX-EN-VELIN
69120
3 avenue G. Dimitrov
☎ 04 72 04 94 14

VENISSIEUX 69634
8 avenue Division Leclerc
BP 308
☎ 04 72 89 13 30

**VILLEFRANCHE-SUR-
SAÔNE** 69400
Maison de l'Emploi et de
la Formation
1 place Faubert
☎ 04 74 02 91 50

VILLEURBANNE 69100
50 rue Racine
☎ 04 72 65 70 50

VILLEURBANNE 69100
Maison des services
publics
4 allée H. Georges Clouzot
☎ 04 78 17 20 45

73 Savoie

AIX LES BAINS 73100
Espace +
12 rue Vaugelas
☎ 04 79 61 54 59

ALBERTVILLE 73200
21 avenue Général
Buisson
☎ 04 79 31 19 19

CHAMBERY 73094
cedex 9
72 rue Paulette Besson
BP 9438
☎ 04 79 33 50 84

MODANE 73500
Maison cantonale
Place Sommeiller
☎ 04 79 05 06 01

MOÛTIERS 73600
450 avenue des 16^e JO
La Chaudanne
☎ 04 79 22 85 50

**SAINT JEAN DE
MAURIENNE**
73303 cedex
274 avenue du Mont-
Cenis BP 82
☎ 04 79 64 41 02

74 Haute-Savoie

ANNECY 74003
cedex 03
23 avenue de Loverchy
BP 98
☎ 04 50 51 39 22

ANNEMASSE 74100
26 avenue de Verdun
☎ 04 50 95 20 50

BONNEVILLE 74130
96 rue Paul Verlaine
Bât C2
☎ 04 50 89 72 30

CLUSES 74300
15 rue Achille Benoit
☎ 04 50 89 72 30

DOUVAIN 74140
Bâtiment EAC
Avenue du stade
☎ 04 50 94 01 41

FAVERGES 74210
5 rue Asghil Favre BP 42
☎ 04 50 44 50 44

GAILLARD 74240
6 place Portes de France
☎ 04 50 92 46 42

RUMILLY 74150
Maison de l'action sociale
25 rue Charles de Gaulle
☎ 04 50 01 43 35

**SAINT-JULIEN-EN-
GENEVOIS** 74160
8 av. de l'Arende Ternier
Jardins de l'Atrium
☎ 04 50 49 43 88

SALLANCHES 74700
27 rue du Boccard
☎ 04 50 89 72 30

THONON LES BAINS
74207
Le France
2 avenue de la Gare
BP 120
☎ 04 50 26 36 97

Adresses utiles :

les Centres Médico-Psychopédagogiques (CMPP)

Les centres médico-psychopédagogiques sont des services médico-sociaux sous tutelle du ministère des affaires sociales et conventionnés par la sécurité sociale. Ils reçoivent, à l'initiative des parents, des enfants et adolescents connaissant des difficultés susceptibles de compromettre la poursuite de leur scolarité dans le milieu ordinaire, voire leur maintien dans le milieu familial : difficultés d'apprentissage, troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement.

01 Ain

AMBERIEU EN BUGEY
01500 (antenne de Lyon)
22 rue Girod de l'Ain
☎ contacter le CMPP Lyon
SNCF

07 Ardèche

ANNONAY 07100
Place du Champ de Mars
☎ 04 75 33 21 34

AUBENAS 07200
Rue Maurice Imbert
☎ 04 75 33 21 34

GUILHERAND GRANGES
07500 (antenne de Tournon)
103 rue Pierre Curie
☎ 04 75 40 19 61

LARGENTIERE 07110
(antenne d'Aubenas)
4 Tribunal Nord
☎ 04 75 39 25 19

LE CHEYLARD 07160
(antenne de Privas)
17 rue Olivier de Serres
☎ 04 75 29 27 25

LE TEIL 07400
(antenne de Privas)
17 rue Olivier de Serres
☎ 04 75 52 18 20

PRIVAS 07000
1 avenue Paul Riou
☎ 04 75 64 29 65

TOURNON-SUR-RHONE
07300
Secrétariat Le Château
place Auguste Faure
☎ 04 75 08 22 62

VERNOUX EN VIVARAIS
07240 (antenne de Tournon)
Rue des Ecoles
☎ 04 75 84 01 05

26 Drôme

MONTELMAR 26200
11 bd Fust
☎ 04 75 01 02 03

ROMANS S/ISERE 26100
Quartier de la Pierrote
5 rue de Coalville
☎ 04 75 70 06 74 (antennes
à St-Donnat, Bourg de Péage
et St-Jean-en-Royans)

ST-RAMBERT D'ALBON

26140
Clos Gaillard
Rue Val d'Or
☎ 04 75 31 24 16

VALENCE 26000
Clos Gaillard, 9 rue du Clos
Gaillard ☎ 04 75 44 26 78
(antennes à Romans s/Isère et
St-Rambert d'Albon)

VALENCE 26000
26 rue Mésangère
☎ 04 75 40 92 00
(antenne à Fontbarlette
04 75 42 65 33)

38 Isère

GRENOBLE 38000
1 rue Aristide Bergès
☎ 04 76 87 21 06

GRENOBLE 38100
7 rue Général Ferrié
☎ 04 76 87 80 47

42 Loire

SAINT-ETIENNE 42000
66-68 rue Marengo
☎ 04 77 92 05 72

SAINT-CHAMOND 42400
22 rue Bois d'Onzion
☎ 04 77 29 21 00

CHARLIEU 42190
9 bd Général Leclerc
☎ 04 77 69 05 44

FIRMINY 42700
Rue Bas Mas
☎ 04 77 56 33 11

69 Rhône

GIVORS 69700
11 rue Henri Wallon
☎ 04 78 73 11 54
(antenne à Mornant
04 78 44 14 06)

LYON 69008
2 ter rue Professeur Calmette
☎ 04 78 76 05 97

LYON 69007
(CMPP SNCF)
34 rue Raoul Servant
☎ 04 72 40 17 55

LYON 69006
65 rue Sèze
☎ 04 78 52 72 16

73 Savoie

CHAMBERY 73000
(antenne du CMPP SNCF Lyon)
☎ 04 72 40 17 56

74 Haute-Savoie

ANNECY 74000
4 rue du Mont-Blanc
☎ 04 50 23 75 83

THONON LES BAINS 74200
Chemin Jean Moynat
☎ 04 50 71 42 33

VILLE LA GRAND 74100
2 place du Porte-bonheur
☎ 04 50 37 34 43

Ensemble,

*la Région Rhône-Alpes,
les académies de Grenoble et de Lyon,
tous les partenaires, se mobilisent pour*
prévenir le décrochage scolaire.